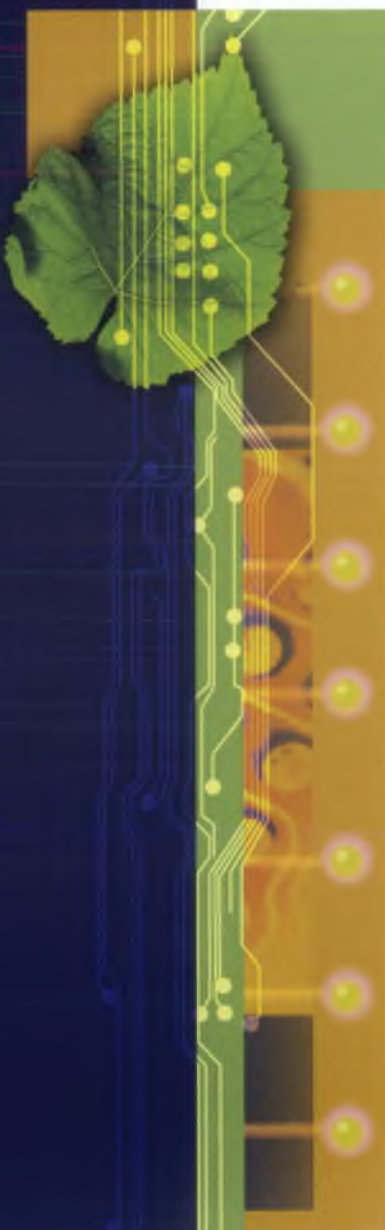


ASSEMBLÉE NATIONALE

N^o 346-80031106



Rapport annuel de gestion 2002.2003

Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies



Québec 

Traitement annuel du personnel de direction

Vice-président exécutif
et directeur des programmes

124 245 \$¹

Vice-présidente à l'administration
et à l'information / services communs²

51 000 \$³

¹ Prêt de service de l'Université du Québec.

² La Direction de l'administration et de l'information est une direction unique pour les Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies et Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture.

³ Chaque organisme assume une part des coûts afférents au traitement annuel de ce poste.



Monsieur Michel Audet
Ministre du Développement
économique et régional

Québec, septembre 2003

Monsieur le Ministre,

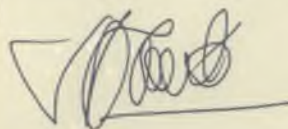
Au nom des membres du conseil d'administration, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel 2002-2003 du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies.

Nous vous présentons dans ce rapport, les principaux résultats atteints cette année en regard des objectifs que nous nous sommes fixés dans le cadre du Plan triennal 2002-2005 du Fonds, selon les trois grands axes de ce plan : la relève, la recherche et l'innovation. Vous pourrez notamment constater l'appui exceptionnel apporté par la communauté scientifique et technologique à l'opérationnalisation de nos grandes cibles d'action.

Cette présentation s'accompagne des faits saillants des concours de l'année 2002-2003, pour l'ensemble des programmes qui soutiennent actuellement notre mission.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

La présidente-directrice générale



Sylvie Dillard

Table des matières

Le mot de la présidente	3
Déclaration de fiabilité	4
Partie 1 Le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	5
Partie 2 Le cadre de notre action	10
Partie 3 La présentation des résultats	12
Partie 4 L'utilisation des ressources	28
Partie 5 L'application des exigences législatives	31
Partie 6 États financiers	33
Partie 7 Les annexes	43
LISTE DES ANNEXES	
Annexe 1 Bourses et subventions : statistiques	43
Annexe 2 Les regroupements stratégiques	47
Annexe 3 Les centres de recherche	48
Annexe 4 Les Actions concertées	49
Annexe 5 Déclaration de services aux citoyens	51
Annexe 6 Code d'éthique et de déontologie des administrateurs	54
Annexe 7 Conseils et comités	57



Le mot
de la présidente

Première année du Plan triennal 2002-2005 : un appui significatif de nos partenaires

Si l'année 2001-2002 fut celle de la transformation concrète du Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR) en Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies, l'année 2002-2003 fut celle de l'opérationnalisation concrète des grandes cibles d'action mises de l'avant dans le Plan triennal 2002-2005 autour des trois grands axes que sont **la relève, la recherche et l'innovation**.

Tout d'abord, le Plan triennal dans son ensemble a fait l'objet d'une vaste tournée de consultation et d'ateliers de discussion auprès de la communauté scientifique universitaire. Cette tournée a permis de s'assurer de l'adhésion de la communauté aux cinq grandes cibles, et d'ajuster certains moyens d'action proposés, particulièrement en ce qui concerne le soutien à la carrière des jeunes chercheurs. La consultation a également révélé à la fois l'hétérogénéité de cette communauté et l'insuffisance des actions collectives visant à promouvoir l'importance de ce secteur pour le développement économique durable du Québec. Le Fonds Nature et Technologies a ainsi été fortement invité à exercer un leadership beaucoup plus vigoureux à cet égard.

En outre, un certain nombre de chantiers ont ainsi été mis sur pied pour bien cibler la contribution spécifique du Fonds et le type d'alliances à développer : mentionnons en particulier le chantier sur la relève, dans ses dimensions de formation, de vocation et de carrières; ainsi que celui sur le développement de réseaux stratégiques pour l'innovation. Dans les deux cas, un comité de pilotage composé de partenaires universitaires, gouvernementaux et industriels a soutenu le Fonds dans cette démarche, et plus d'une cinquantaine d'organisations provenant de ces milieux ont été consultées sur les enjeux et les pistes d'actions proposées.

Enfin, le conseil d'administration a créé un comité consultatif, composé de décideurs de grandes organisations privées et publiques, avec une très large représentation du monde industriel, afin de conseiller le Fonds quant à la pertinence des ses grandes cibles d'action, en particulier celles qui requièrent un partenariat accru avec le monde industriel.

Des pistes d'action claires

Après cette première année de travail très concret avec nos partenaires, les messages sont très clairs : cibler l'action du Fonds sur ce qu'aucun autre acteur au Québec ne peut faire mieux que lui et de façon très complémentaire à l'action des organismes fédéraux ; agir en forte interaction avec l'ensemble des acteurs concernés, en accentuant son rôle de déclencheur et de rassembleur ; cibler les actions à forte valeur ajoutée et à fort effet de levier : le pouvoir d'influence pourra ainsi multiplier l'effet des investissements consentis ; privilégier la relève en chercheurs et en personnel hautement qualifié, pilier de la recherche et de l'innovation de demain ; promouvoir vigoureusement l'importance des sciences naturelles et du génie pour le développement du Québec.

Déclaration de fiabilité

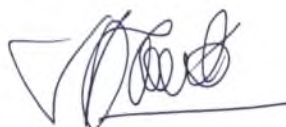
Québec, septembre 2003

L'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion relève de ma responsabilité. Celle-ci porte sur la véracité de l'information qui y est présentée ainsi que sur la fiabilité des contrôles s'y rapportant.

Ce rapport annuel de gestion 2002-2003, approuvé par le conseil d'administration du Fonds, décrit fidèlement la mission, les mandats, les orientations stratégiques et les axes d'intervention du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies. Il fait aussi état des objectifs, des indicateurs, des cibles à atteindre, des normes de prestation de services et des résultats obtenus pour cette année.

Aussi, par la présente, je déclare que les données contenues dans le présent rapport ainsi que les contrôles afférents à ces données sont exacts et fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait le 31 mars 2003.

La présidente-directrice générale,

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Dillard'.

Sylvie Dillard

Le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies



Mission

Le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies est un organisme instauré en vertu de la *Loi sur le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie* (LRQ, chapitre M-19-1.2). Le 21 juin 2001, il prenait le relais du Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR) suite à l'adoption de la *Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie*. Le Fonds Nature et Technologies est mandataire du gouvernement du Québec et est dirigé par un conseil d'administration dont les membres sont nommés par arrêté en conseil.

Sa mission est la suivante :

- promouvoir et aider financièrement la **recherche**, la **diffusion** des connaissances et la **formation** de chercheurs dans les domaines des sciences naturelles, des sciences mathématiques et du génie ;
- **gérer** pour lui-même, pour le compte du Fonds de la recherche en santé du Québec et pour celui du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture, les **programmes de bourses** pour les étudiants des 2^e et 3^e cycles universitaires de même que les programmes de subventions pour des dégagements de tâche d'enseignement des chercheurs de collège ;
- établir tout **partenariat** nécessaire dans l'accomplissement de sa mission avec les universités, les collèges, l'industrie, les ministères et les organismes publics et privés concernés.

En plus d'accomplir la mission qui lui a été confiée par la Loi, le Fonds Nature et Technologies entend être un acteur important dans l'implantation de la *Politique québécoise de la science et de l'innovation*.

De plus, le Fonds coordonne étroitement ses actions avec celles des deux autres Fonds de recherche du Québec afin de favoriser les alliances les plus porteuses entre les disciplines et les secteurs pour la formation, la recherche et l'innovation.

Domaines de recherche

- > Structures abstraites
- > Nature et transformation de la matière
- > Études du vivant
- > Environnement
- > Ressources naturelles
- > Matériaux
- > Technologies de l'information et des communications
- > Conception, mécanique et structures
- > Systèmes et procédés
- > Méthodologies, techniques et instrumentation

Nos programmes

Étudiants

Bourses pour des études de cycles supérieurs et de réintégration à la recherche
Bourses de recherche postdoctorale
Bourses de recherche en milieu de pratique
Bourses de partenariat
Bourses thématiques
Bourses interculturelles

Relève scientifique

Établissement de nouveaux chercheurs
Programme stratégique de professeurs-chercheurs

6

Chercheurs établis

Soutien aux équipes de recherche
Regroupements stratégiques

Chercheurs de collège

Programme conjoint pour les dégagements d'enseignement des chercheurs de collège

Financement en partenariat

Actions concertées

Diffusion

Revues de recherche et de transfert des connaissances *

* Le programme est géré au Fonds Société et Culture

Activités et services

Le Fonds Nature et Technologies offre aux étudiants et aux chercheurs, des programmes d'aide financière destinés à soutenir :

- > **la relève** : Bourses de 2^e et 3^e cycle – Aide financière pour stage de doctorat – Bourses de recherche en milieu de pratique – Bourses de recherche postdoctorale
- > **la recherche** : Établissement de nouveaux chercheurs – Programme stratégique de professeurs-chercheurs – Regroupements stratégiques – Projets de recherche en équipe
- > **le partenariat et le transfert des connaissances** : Actions concertées

Aux partenaires des universités, des collèges, de l'industrie, des ministères et des organismes publics et privés :

- > **une expertise** dans la gestion de programme et l'évaluation scientifique
- > **des collaborations élargies** et une concertation bénéfique pour la réalisation et les résultats des travaux de recherche
- > **l'opportunité** de mettre leurs **ressources en commun** pour développer les connaissances et les compétences dans les domaines qu'ils jugent prioritaires

Les mandats particuliers

- > Gestion du programme de bourses pour les trois Fonds de recherche du Québec ;
- > Évaluation scientifique des projets soumis par des chercheurs québécois à la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) ;
- > Participation aux visites d'évaluation des projets structurants de Valorisation-Recherche Québec (VRQ) ;
- > Participation à la révision et au processus d'évaluation du programme de soutien à la tenue de congrès scientifiques du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MRST) ;
- > Gestion du programme d'appui au développement d'une Cité de l'optique, du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MRST) ;
- > Gestion du volet « Environnement » du Fonds des priorités gouvernementales en sciences et en technologie (FPGST-E) ;
- > Production d'un avis pour le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie sur toutes les candidatures soumises par les universités québécoises au programme des chaires de recherche du Canada.

Les projets en partenariat

- > Développement et hébergement de la Carte des compétences en recherche du Québec.
- > Développement et hébergement du système d'information CANTOR comprenant notamment le Répertoire de la recherche publique du Québec en collaboration avec les deux autres Fonds subventionnaires du Québec.

Quelques chiffres

Les dépenses de transfert¹

29 885 150 \$ versés en subventions de fonctionnement et équipement pour la réalisation des activités de recherche, des projets spéciaux et la diffusion des connaissances.

10 619 186 \$ versés en bourses

**DÉPENSES GLOBALES DE TRANSFERT :
40 504 336 \$**

Clientèles

Le Fonds Nature et Technologies offre des services aux chercheurs et aux étudiants, ainsi qu'à ses partenaires des universités, des collèges, de l'industrie, des ministères et des organismes publics et privés concernés par la recherche en sciences naturelles, en mathématiques et en génie au Québec.

Plus précisément, en 2002-2003, le Fonds Nature et Technologies a soutenu financièrement :

- 744** étudiants à la maîtrise et au doctorat² ;
- 157** équipes de recherche regroupant 861 chercheurs ;
- 109** nouveaux chercheurs dans les universités québécoises dont 48 professeurs-chercheurs ;
- 48** stagiaires postdoctoraux ;
- 19** centres de recherche regroupant 386 chercheurs³ ;
- 21** regroupements stratégiques comprenant 663 chercheurs ;
- 19** chercheurs de collège intégrés à des équipes, à des centres et à des Actions concertées ;
- 3** revues de recherche et de transfert des connaissances ;
- 8** actions concertées menées avec 12 partenaires privés et publics – regroupant au total 265 chercheurs.

¹ Les États financiers présentés à la page 33 tiennent compte des remboursements effectués par les bénéficiaires ainsi que certains ajustements de 2001-2002, contrairement aux enveloppes identifiées dans le présent document. De plus, les crédits pour équipements, soit 2,2 M \$ proviennent du Plan quinquennal d'investissements universitaires du ministère de l'Éducation du Québec.

² Excluant les 159 bourses complémentaires versées aux lauréats ayant obtenu à la fois une bourse du Fonds Nature et Technologies et une bourse des conseils fédéraux de recherche pour les inciter à accepter la bourse fédérale lorsque celle-ci est moins élevée que la bourse du Fonds Nature et Technologies.

³ Ce programme a été remplacé en 2000-2001 par le programme Regroupements stratégiques.

Structure organisationnelle

Pour s'acquitter de sa mission et offrir ses services, le Fonds s'appuie sur trois directions, le Cabinet de la présidente-directrice générale qui assume la direction générale de l'organisme, la Direction des programmes sous l'autorité du vice-président exécutif ainsi que la Direction de l'administration et de l'information qui relève de la vice-présidente et dont les ressources sont partagées avec le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture.



Conseil d'administration⁴ au 31 mars 2003

Sylvie Dillard
Présidente-directrice
générale

Valérie Bécaert
Étudiante au doctorat
en génie chimique
École Polytechnique de
Montréal

Gilbert Drouin
Président-directeur
général
Valorisation-Recherche
Québec

Christine Gagnon
Associée
Gagnon, Weldon et Cie

Claude Hillaire-Marcel
Vice-président du
conseil d'administration
du Fonds
Professeur (sciences
de la terre) UQAM

Brigitte Jaumard
Professeure
(génie informatique-
math.appliquées)
Université de Montréal

**Jean-Marie de
Koninck**
Professeur
(mathématiques)
Université Laval

Jacek Mlynarek
Directeur général
Centre des
technologies textiles

Jean Nicolas
Professeur
(génie mécanique)
Université de Sherbrooke

Émilien Pelletier
Professeur (chimie)
UQAR

Michèle Prévost
Professeure
(génie civil)
École Polytechnique de
Montréal

**Nicholas B.
de Takacsy**
Vice-principal associé
Affaires académiques
Université McGill

Luc Varin
Vice-président
Recherche, Florisys inc
Professeur (biologie)
Université Concordia

Danielle Rivard
Directrice générale
Novalait inc.

Observateur :
Marc Ferland
Sous-ministre adjoint
Ministère des Finances,
de l'Économie et
de la Recherche

Secrétaire :
Michèle Lapointe
Secrétaire du Fonds
et adjointe à la
présidente-directrice
générale

Dans l'ordre habituel :
Debout : M. Jacques Babin
(observateur 2003-2004),

M. Nicholas B. de Takacsy,
M^{me} Michèle Prévost,
M. Jean Nicolas,
M. Luc Varin,
M^{me} Christine Gagnon,
M^{me} Valérie Bécaert,
M. Émilien Pelletier

Devant : M. Jean-Marie de Koninck,
M^{me} Sylvie Dillard
(présidente-directrice générale),
M^{me} Brigitte Jaumard,
M^{me} Danielle Rivard.

N'apparaissent pas sur cette photo :
M. Gilbert Drouin,
M. Claude Hillaire-Marcel
et M. Jacek Mlynarek.



4 Les listes des membres de tous les comités se retrouvent à l'annexe 7.

Le cadre de notre action



Contexte

La recherche en métamorphose

Partout dans le monde, les systèmes de recherche doivent relever les défis suivants : accroître l'excellence et l'originalité de la recherche fondamentale tout en s'impliquant fortement dans le transfert et l'exploitation commerciale des connaissances; adopter de toutes nouvelles façons de s'organiser pour produire, reconfigurer et exploiter les connaissances; composer avec des coûts humains et matériels en forte croissance, et des ressources en forte décroissance; faire des choix stratégiques d'investissement en recherche; composer avec des préoccupations d'ordre éthique qui prennent de plus en plus d'importance.

D'autre part, la formation de chercheurs et de main-d'œuvre hautement qualifiée – le capital humain – est à la fois un facteur primordial de développement de l'économie du savoir et l'une des retombées majeures de l'activité de recherche dans les universités. Or, la situation au Québec s'annonce très préoccupante pour les

vocations : les diplômés en sciences naturelles et appliquées représentent 22 % du total des diplômés comparativement à 28 % en moyenne pour l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE); le bassin global est diminué en raison de la dénatalité et, qui plus est, le bassin potentiel se voit réduit en raison du manque d'intérêt des jeunes femmes pour les domaines des sciences naturelles, des sciences mathématiques et du génie, de la baisse du taux de diplômés chez les hommes et de la difficulté croissante d'attirer les étudiants de l'extérieur et de les garder. Pour le secteur des sciences naturelles et du génie, la disponibilité d'une relève de qualité et en nombre suffisant représente un enjeu stratégique prioritaire.

L'innovation : moteur de la compétitivité

Par ailleurs, l'innovation constitue le plus important moteur de la compétitivité, de la croissance économique et de l'emploi à long terme. Or, la recherche et la formation en sont deux des principaux rouages, car elles favorisent la création de nouvelles connaissances et de nouvelles compétences. Pour répondre aux besoins du marché ou de la population, l'innovation puise dans les nouveaux savoirs et savoir-faire, pavant ainsi la voie à de nouvelles découvertes. Toutefois, les données disponibles en 2001 montrent que l'écart entre la compétitivité du Canada et celle des États-Unis s'accroît de façon préoccupante – le système d'innovation canadien

est considéré comme peu performant comparativement à celui de plusieurs pays occidentaux (nombre de scientifiques et d'ingénieurs; niveau de recherche-développement (R-D) dans les entreprises par rapport au PIB; nombre de brevets). Pour sa part, le Québec était en tête de toutes les provinces canadiennes en 2001 et occupait le 7^e rang mondial pour ce qui est de sa performance globale en R-D.

Les réinvestissements en recherche appuient les grandes tendances

Depuis 1998, les réinvestissements du Canada dans la recherche universitaire sont venus appuyer ces grandes tendances, que ce soit par le truchement de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) ou par l'intermédiaire des Chaires de recherche, du Programme des bourses d'excellence ou du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG). Le Québec a aussi apporté son soutien par la création de Valorisation-Recherche Québec (VRQ) en 1999, le lancement de la *Politique québécoise de la science et de l'innovation* en 2001 et du *Plan d'action sur la gestion de la propriété intellectuelle* en 2002, ou encore en appuyant les infrastructures de recherche par la voie de Recherche-Québec, en contrepartie de la FCI.

Enfin, il faut souligner que le Fonds Nature et Technologies agit dans un environnement où de nombreux acteurs sont en interaction : professeurs-chercheurs, étudiants, universités, Fonds de recherche du Québec et Conseils fédéraux, ministères, acteurs des secteurs privé, public et parapublic.

Les principaux défis

La *Politique québécoise de la science et de l'innovation* soulignait l'urgence de renforcer l'organisation de la recherche dans le domaine des sciences naturelles et du génie, compte tenu de l'évolution et de la diffusion accélérées des innovations technologiques. Par ailleurs, les initiatives récentes prises par le Canada et le Québec ont créé des perspectives d'avenir importantes pour le secteur des sciences naturelles et du génie que le Fonds doit s'efforcer de consolider. De plus, le Fonds doit établir clairement les atouts et les faiblesses de la recherche et de la formation hautement qualifiée en sciences naturelles et en génie, dans la perspective de sa contribution à l'ensemble du système québécois de recherche et d'innovation.

Dans ce contexte, les principaux défis pour le Fonds Nature et Technologies sont donc les suivants : accélérer et soutenir avec vigueur la métamorphose de la recherche universitaire en sciences naturelles et en génie; appuyer la carrière des futurs chefs de file en recherche; maintenir un portefeuille équilibré de recherche permettant à tous les chercheurs d'exploiter pleinement leur potentiel; relancer la recherche collégiale; soutenir la relève, le capital humain dont dépendra l'avenir du Québec; consentir des efforts particuliers, concertés et systématiques de promotion, de vulgarisation et de valorisation des sciences naturelles et du génie; mieux articuler recherche et innovation; accroître les collaborations et les contributions internationales.

En particulier, afin de se donner les moyens d'exploiter le très grand potentiel des sciences naturelles et du génie, il faut rétablir, pour le Québec, l'équilibre dans le financement de la recherche subventionnée entre le secteur des sciences naturelles et du génie et celui des autres grands

domaines de recherche, assurer le rattrapage nécessaire de la recherche appliquée et augmenter l'effet de levier pour accroître la performance des chercheurs du Québec auprès des fonds subventionnaires fédéraux. Les attentes à l'égard du Fonds sont donc considérables sur plusieurs plans.

Outils pour mieux agir

Le mandat donné au Fonds Nature et Technologies concerne la formation de chercheurs et d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, la recherche, la diffusion des connaissances et le partenariat. Pour cette raison, le Fonds s'est doté d'un plan stratégique qui s'articule autour des trois pôles que sont la formation, la recherche et l'innovation. Ceux-ci recoupent parfaitement les principaux axes de la *Politique québécoise de la science et de l'innovation*. Cette démarche de planification stratégique constitue une première au Québec pour le secteur des sciences naturelles et du génie. Elle est le fruit d'un exercice rigoureux de planification et s'appuie à la fois sur une analyse approfondie du contexte international, canadien et québécois, sur une large consultation des acteurs, sur le bilan de l'héritage du Fonds FCAR, ainsi que sur l'élaboration d'un premier tableau de bord pour le Québec.

Le Fonds a adopté, en février 2002, sa première *Déclaration de services aux citoyens*. La déclaration fait état des objectifs relatifs aux services offerts ainsi qu'à leur qualité. Elle porte notamment sur la diligence avec laquelle les services devraient être rendus et fournit une information claire sur leur nature et leur accessibilité. Outre la publication de la déclaration sur le site Web, le Fonds devra s'assurer de connaître les attentes des citoyens, simplifier le plus possible les règles et les procédures qui régissent la prestation de services, appuyer les employés dans leur souci de dispenser des services de qualité et les associer à l'atteinte des résultats fixés. Il faudra donc prévoir des instruments de mesure et préparer un plan d'amélioration de la qualité des services, ce qu'il est prévu de réaliser au cours de l'année qui vient, en collaboration avec le Fonds Société et Culture.

La présentation des résultats



Faits saillants

Nous présentons ici les principaux résultats concernant la première année d'implantation de notre Plan triennal 2002-2005. D'emblée, il faut souligner que cette mise en œuvre s'inspire des principes fondamentaux énumérés dans ce document, des éléments qui constituent en quelque sorte des cibles transversales, soit :

- > Agir au cœur d'un réseau de partenaires ;
- > Promouvoir vigoureusement les sciences naturelles et le génie tout en sensibilisant la population à la contribution de ce grand secteur au développement durable du Québec ;
- > Promouvoir les bonnes pratiques de la gestion de la propriété intellectuelle en milieu universitaire ;
- > Favoriser la coopération scientifique internationale ;
- > Consolider une organisation experte, efficace, imputable, en appui à nos actions.

Agir au cœur d'un réseau de partenaires

- > La réalisation de cette planification stratégique est le résultat d'une large consultation des acteurs des milieux de la recherche. Une vaste tournée de sensibilisation et de consultation a été entreprise auprès de la communauté scientifique, ce qui nous a permis de mieux cibler les moyens à mettre en œuvre, particulièrement en ce qui a trait au soutien à la relève et à la carrière des jeunes chercheurs. Cette action s'accompagne également de mécanismes permanents d'échange entre le Fonds et les milieux universitaires, indispensables au développement du système de recherche québécois et à sa contribution au système d'innovation. Cette synergie est particulièrement fructueuse dans le développement et le suivi des regroupements stratégiques de chercheurs du Fonds Nature et Technologies.
- > Les principaux chantiers ont aussi fait l'objet de réflexions partagées et de consultations auprès des partenaires universitaires, gouvernementaux et industriels.
- > De plus, le Fonds Nature et Technologies travaille en étroite collaboration avec les deux autres Fonds de recherche du Québec soit le Fonds de la recherche en santé du Québec et le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture. Les trois Fonds sont regroupés dans le *Comité permanent des présidents-directeurs généraux des Fonds de recherche du Québec*. Ils ont pour mandat de contribuer au renforcement du système québécois de subvention à la recherche⁵. Concrètement cela s'exprime dans les actions suivantes :
 - L'appui à la mise en œuvre du plan d'action du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie (devenu le ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche [MFER]) sur la gestion de la propriété intellectuelle en milieu universitaire ;
 - L'appui aux regroupements de chercheurs entre les institutions, en particulier en ce qui a trait à la participation et la reconnaissance des équipes provenant d'universités de petite ou de moyenne taille ;

5 Voir le Rapport d'activité du Comité permanent des présidents-directeurs généraux des Fonds de recherche du Québec.

- > Le développement de mécanismes appropriés permettant aux trois Fonds de lancer des initiatives conjointes telles que :
 - La participation au consortium en bio-informatique (pour l'enveloppe dédiée à la formation de chercheurs), projet coordonné par Génome Québec, en partenariat avec Valorisation-Recherche Québec (VRQ), le Fonds de la recherche en santé du Québec et plusieurs universités québécoises;
 - L'exploration d'une stratégie conjointe pour le développement de la recherche et de l'innovation en technologies de la santé;
 - La consolidation du soutien des trois Fonds au réseau en santé et sécurité au travail en partenariat avec l'IRSST;
 - Le développement de nouvelles actions concertées conjointes;
- > La réalisation d'une deuxième étape d'harmonisation des programmes;
- > Le développement de collaborations porteuses dans le domaine des outils informationnels, des communications et de la promotion de la science. Soulignons en particulier le projet CANTOR (développement d'outils informationnels conjoints), qui a eu d'importantes retombées à l'échelle nationale en favorisant la mise en place d'un CV commun canadien (disponible par le réseau Internet) pour tous les chercheurs grâce au partenariat avec les organismes fédéraux de subvention.

Promouvoir vigoureusement les sciences naturelles et le génie

Tout au long de l'année, les diverses rencontres avec les milieux scientifiques ont fait ressortir la disparité des actions et le manque de coordination en faveur de la promotion des sciences naturelles ou du génie et pour sensibiliser la société à la contribution de ce grand secteur au développement du Québec. Le Fonds Nature et Technologies devra jouer un rôle de leader à ce titre, en complémentarité aux actions du MDER. Cet objectif fait partie du plan de communication pour l'année 2003-2004.

Promouvoir les bonnes pratiques de gestion de la propriété intellectuelle en milieu universitaire

Le *Plan d'action en gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux* fait suite à la Politique québécoise de la science et de l'innovation lancée en 2001 par le gouvernement du Québec. Ce plan d'action, élaboré en concertation avec les trois présidents-directeurs généraux des Fonds de recherche du Québec, veut harmoniser la gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et leurs établissements affiliés. Dorénavant, les organismes subventionnaires québécois tout comme les fonds d'investissement stratégique, conditionnent leur financement au respect de ces nouveaux standards.

Concrètement, les trois Fonds de recherche du Québec ont exercé un rôle de leadership, soutenant directement, dans le milieu de la recherche, les actions du ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche qui pilotait le dossier. Ainsi, dès son lancement, en juillet 2002, le Fonds Nature et Technologies a entrepris une vaste opération de sensibilisation et d'information auprès des universités et des chercheurs québécois financés. Le protocole d'entente, signé par les universités québécoises, les trois Fonds, Valorisation-Recherche Québec et Génome Québec, fixe les nouvelles balises et les responsabilités de chacun dans la gestion de la propriété intellectuelle en milieu de recherche au Québec.

Toutes les demandes reçues sont maintenant accompagnées d'un engagement à respecter le plan d'action en gestion de la propriété intellectuelle des établissements et des Fonds. De plus, tous les formulaires font désormais mention de ces exigences. Il s'agit de respecter les droits de chacun tout en s'assurant de la mise en valeur des nouveaux savoirs pour le profit de la société québécoise.

Favoriser la coopération scientifique et technologique internationale

Les programmes du Fonds Nature et Technologies favorisent dans l'ensemble la mobilité et la coopération scientifique internationale. À titre d'exemple, le Fonds n'émet aucune restriction aux boursiers des programmes réguliers quant au choix du lieu d'études. Pour ce qui est de nos programmes d'aide au démarrage de carrières en recherche, ils permettent aux universités de recruter les meilleurs candidats, tant au Québec, au Canada qu'à l'étranger.

- > Des actions ont été amorcées avec le MFER et le ministère des Relations internationales (MRI) pour renforcer la coopération scientifique avec des régions ou des pays avec lesquels le Québec a des accords spécifiques de collaboration internationale. La nouvelle approche est de favoriser des collaborations entre des pôles d'excellence et de mieux cibler et densifier cette coopération. Une mission exploratoire doit avoir lieu en Belgique au printemps 2003. Le Fonds Nature et Technologies pourrait ainsi jouer un rôle de coordonnateur dans cette nouvelle approche de coopération scientifique en sciences naturelles et en génie dans le cadre d'accords existants.

- > Finalement, signalons que le Fonds Nature et Technologies était également partenaire du MFER dans le programme *Soutien à la tenue de congrès scientifiques* et pourrait gérer, au cours de l'année 2003-2004, le programme de bourses d'excellence internationales du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ).

Consolider une organisation experte, efficace, servant d'appui à nos orientations

Cela s'exprime par :

- > Un conseil scientifique renouvelé;
- > Les services communs : une amélioration considérable du suivi financier. Le comité des finances du conseil d'administration a joué un rôle important à cet égard;
- > Un CV commun canadien et une amélioration de la qualité dans les transactions électroniques;
- > De nouveaux tableaux de bord ainsi que des indicateurs de performance significatifs.

Rayonnement et présence auprès de nos partenaires

Une année 2002 enrichissante, riche en activités de collaboration et de rayonnement. La présidente-directrice générale, madame Sylvie Dillard, ainsi que des membres de son équipe ont participé à de nombreux événements d'importance se rapportant à la formation, au développement de la recherche ainsi qu'à la promotion de l'innovation.

Sur le plan québécois

À Montréal, en avril 2002, à l'occasion de l'événement *Rencontre du réseau sur les biomolécules marines*, M. Guy Provost, vice-président exécutif et directeur des programmes du Fonds présentait le Fonds Nature et Technologies et son programme Regroupements stratégiques.

En mai 2002 se tenait à l'Université Laval le *70^e congrès de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS)* sous le thème « Science et savoir : Pour qui ? Pourquoi ? ». Le Fonds Nature et Technologies y était bien représenté. La présidente-directrice générale a participé à l'atelier portant sur la problématique du soutien financier accordé aux étudiants.

En mai également, M. Guy Provost présentait les orientations du Fonds dans le cadre de l'atelier « *Les défis de la recherche et de son financement* », événement organisé par le réseau SEVE (Santé des Écosystèmes Végétaux) et le Centre québécois de valorisation des biotechnologies (CQVB).

Madame Sylvie Dillard prononçait le 31 mai 2002 le mot d'ouverture d'un colloque portant sur la *relève scientifique au Québec*. Un événement organisé par le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Mentionnons également la participation de la présidente-directrice générale à la conférence intitulée « Les trois Fonds de recherche du Québec, partenaires pour l'innovation »,

présentée dans le cadre du **colloque Innovation** organisé en septembre 2002 par l'Université de Montréal. Une autre occasion de faire état de notre implication dans la mise en œuvre de la Politique québécoise de la science et de l'innovation.

En octobre 2002, le **Forum de l'Association de la recherche industrielle du Québec (ADRIQ)**, qui se veut un événement rassembleur pour les entrepreneurs, les innovateurs et les décideurs du milieu technologique québécois, a été l'occasion, tant pour la pdg que les représentants de la Direction des programmes de rencontrer les partenaires et de tisser de nouveaux liens. De plus, notre participation à titre de partenaire de prestige nous assurait une présence et une visibilité de choix au **Gala des prix technologiques**.

Également en octobre, le Fonds assurait une présence au **Gala de la science 2002 – Soirée des Prix de l'ACFAS**. Une occasion de mettre en valeur l'excellence de la recherche au Québec. Le Fonds Nature et Technologies, en partenariat avec l'Association des doyens des études supérieures au Québec (ADESAQ), y a remis, pour la première fois, le prix de la meilleure thèse dans le domaine des sciences naturelles et du génie.

Le Fonds Nature et Technologies était encore cette année présent au colloque annuel de **l'Association des administratrices et des administrateurs de recherche universitaire du Québec (ADARUQ)**. L'événement se tenait en

novembre dernier à Trois-Rivières. Les trois pdg des Fonds de recherche du Québec y ont présenté leur point de vue sur la mise en œuvre de la *Politique québécoise de la science et de l'innovation*.

De plus, au cours du dernier exercice, les représentants du Fonds tout comme sa présidente-directrice générale ont participé à plusieurs colloques et événements tels que les lancements de **PROMPT-Québec** en octobre 2002 (Programme de recherche orientée en microélectronique photonique et télécommunications) et du **CRIAQ** en janvier 2003 (Consortium de recherche et d'innovation en aérospatial au Québec). Notons aussi la participation de madame Dillard à une table ronde ayant pour thème « **Les Femmes et la Science** » lors du dernier Salon international du livre de Québec.

Déjà membre de plusieurs conseils d'administration d'organismes relevant de nos domaines de recherche, dont ceux de **Valorisation-Recherche Québec (VRQ)** et de **Génome Québec**, Sylvie Dillard est, depuis juin 2002, membre du conseil d'administration de la **Société pour la promotion de la Science et de la Technologie (SPST)**. Elle siège également, depuis septembre 2002, sur le conseil d'administration de la **Caisse de dépôt et placement du Québec**.

Finalement, toujours sur le plan québécois, mentionnons que la vice-présidente et directrice de l'administration et de l'information / Services communs, Lucie Girard ainsi que le vice-président

et directeur des programmes, M. Guy Provost, siègent sur divers comités d'intérêt pour l'avenir de la recherche au Québec.

Sur le plan canadien

Sur la scène canadienne, à titre de représentante du Fonds Nature et Technologies, la présidente-directrice générale a participé à plusieurs ateliers et rencontres de travail du **Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG)** et du **Alberta Ingenuity Fund**.

Madame Dillard est aussi membre de la **Commission consultative de l'Institut des matériaux industriels du Conseil national de recherche du Canada (CNRC)**.

Signalons que Madame Girard est membre du **Comité de gestion du CV canadien** qui dirige la mise en place et le fonctionnement du projet d'un formulaire unique, le CV canadien.

Sur le plan international

En janvier 2003, Lucie Girard effectuait une mission en Europe pour le projet du CV canadien (CANTOR). Plusieurs rencontres étaient au programme dont celles avec les représentants du ministère flamand de la Science et de la Technologie et des représentants du Centre national de la recherche scientifique de France, le CNRS. Ces rencontres visaient à faire connaître le CV canadien et à établir des liens avec certains des organismes clés de la recherche en France et en Belgique.

Premiers résultats du plan triennal 2002-2005

**CIBLE I****La relève, dans ses dimensions de vocation, de formation et de carrière****Objectif**

Contribuer à assurer une relève en personnel hautement qualifié (PHQ) en nombre suffisant et avec les compétences requises pour répondre aux besoins futurs du Québec

Moyen d'action 1 :**Mettre en place un chantier pour la relève en sciences naturelles et génie**

Pour atteindre ce premier objectif, le Fonds a mis sur pied un chantier d'envergure nationale sur les enjeux que représente la relève en sciences naturelles et génie. Il s'agit d'une cible prioritaire dans tous les systèmes d'innovation du monde. Les membres du chantier⁶ avaient pour mandat d'examiner l'état de la situation du personnel hautement qualifié du Québec en sciences naturelles et génie et de proposer des pistes d'action afin de permettre une meilleure adéquation entre l'offre et la demande selon les trois dimensions essentielles : vocation, formation et carrière. Ce chantier a eu le mérite de favoriser la concertation entre le milieu universitaire, l'industrie et les organismes gouvernementaux en réunissant les partenaires partageant tous les mêmes préoccupations relativement à cette question. Les activités du chantier ont permis les réalisations suivantes :

- > **l'élaboration d'un tableau de bord sur le personnel hautement qualifié du Québec** constitué en collaboration avec différents organismes experts (ministère de l'Éducation, Institut de la statistique du Québec, Centre d'étude sur l'emploi et la technologie). Ce document rassemble les principaux indicateurs sous forme de graphiques et de tableaux; il présente des données pertinentes concernant l'offre et la demande en PHQ en sciences naturelles et génie ainsi que sur le positionnement du Québec à cet égard. Plus précisément, il s'agit d'un outil d'information permettant de mieux suivre l'évolution de la relève dans ses dimensions de vocation, de formation et de carrière. Ce tableau de bord accompagnera le rapport du comité de pilotage du chantier qui sera présenté au conseil d'administration du Fonds Nature et Technologies en juin 2003.
- > **la mise en place d'un système de suivi des doctorants québécois** en collaboration avec le ministère de l'Éducation (MEQ) et les Fonds de recherche du Québec. Le Fonds Nature et Technologies a entrepris de suivre les conditions d'insertion professionnelle de ses boursiers en collaboration avec le Fonds Société et Culture et le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ) dès l'automne 2003. Dans le cadre des activités du chantier sur les bourses, il a été convenu d'ajouter au rapport final du boursier une série de questions permettant d'apprécier la qualité de l'encadrement des boursiers de la maîtrise et du doctorat ainsi que celle des stagiaires postdoctoraux. Des démarches ont également été entreprises pour que le suivi de l'insertion professionnelle des finissants du doctorat par le MEQ se poursuive lors de chaque relance ;

⁶ La composition du comité de pilotage est présentée à l'annexe 7.

> **l'élaboration d'un certain nombre de mesures innovatrices faisant appel aux partenariats.**

Ces mesures s'appuient sur les constats tirés de l'étude de la situation de la relève en sciences naturelles et génie au Québec et sur les meilleures pratiques relevées à l'échelle internationale. Le rapport du comité de pilotage du chantier sera soumis au conseil d'administration de juin 2003.

Mentionnons que le Fonds Nature et Technologies a été invité à participer à une consultation auprès de différents organismes nationaux sous la direction du Conseil de la science et de la technologie. Celui-ci doit préparer un avis sur l'état prévisible du marché du travail du personnel hautement qualifié au Québec pour 2003-2004.

Moyen d'action 2 :

Mettre en place des mesures visant l'amélioration des programmes actuels de bourses de maîtrise et de doctorat

À l'intérieur de sa planification stratégique, le Fonds s'est donné comme objectif d'améliorer de façon continue les moyens dont il dispose pour favoriser la relève en sciences naturelles et génie. Un deuxième chantier a été créé pour revoir les règles des programmes des bourses d'excellence. Dans le but d'offrir des conditions favorables au développement du personnel hautement qualifié, des modifications ont été apportées aux règles des programmes de bourses de maîtrise et de doctorat. Les modalités qui suivent ont été approuvées par le conseil d'administration du Fonds en avril 2003 et seront en vigueur lors des prochains concours de bourses de l'automne 2003.

- > Des mesures ont été adoptées pour **arrimer les règles des programmes aux réalités familiales des étudiants**. Les boursiers auront maintenant la possibilité d'interrompre leurs études pour un congé parental rémunéré d'une durée d'une session consécutivement à une naissance ou à l'adoption d'un enfant. De plus, pour s'acquitter de responsabilités parentales liées à l'éducation d'un enfant, ou pour prendre soin d'un proche, les boursiers pourront se prévaloir d'un congé sans solde allant jusqu'à deux ans.
- > Dans le cadre des activités du **consortium de recherche universitaire en bio-informatique** mis sur pied par Génome Québec et ses partenaires, le Fonds Nature et Technologies et le Fonds de la recherche en santé du Québec ont investi ensemble près d'un million de dollars pour **soutenir la formation de futurs chercheurs** dans ce secteur prioritaire.
- > Une autre modification apportée aux règles vise **une plus grande souplesse dans l'utilisation des bourses**. Un boursier au doctorat qui termine ses études sans avoir utilisé la totalité de sa bourse aura la possibilité de transformer les versements restants en subvention de démarrage s'il obtient un poste de professeur dans une université québécoise.

Certaines mesures identifiées dans le plan stratégique comme des facteurs contribuant à assurer une relève en personnel hautement qualifié pour les besoins futurs du Québec ont été examinées avec attention par les responsables du chantier des bourses. Ces derniers ont reconnu l'importance d'encourager les femmes à entreprendre en plus grand nombre des études aux cycles supérieurs en sciences naturelles et génie et ont souligné qu'il existe peu d'outils disponibles pour effectuer un suivi rigoureux de la qualité de l'encadrement des boursiers. Au cours de la prochaine année, le Fonds prendra en considération ces mesures.

En avril dernier, un **moratoire a été décrété pour le programme de bourses de recherche en milieu de pratique**. L'enveloppe budgétaire affectée à ce programme n'ayant pas été renouvelée par le Conseil du trésor, les trois Fonds du Québec ont décidé de le suspendre temporairement. Le programme est présentement en cours d'évaluation et ce n'est que pendant l'année 2003-2004 que des décisions seront prises quant à son avenir.

Dans le cadre du budget 2002-2003 des programmes de bourses, le Fonds a pu accroître ses réalisations en faveur de la relève. Il a été en mesure d'offrir un taux d'octroi⁷ global de 38,5 %, ce qui représente une hausse de 6,4 points de pourcentage comparativement à l'année précédente. Ce sont les bourses des candidats des programmes généraux de maîtrise (31 %) et de doctorat (45 %) qui sont principalement responsables de cette hausse du taux d'octroi. Ainsi, le nombre de demandes a augmenté de 3,8 % et une aide financière a été accordée à un plus grand nombre de nouveaux boursiers en 2002-2003 (399) qu'en 2001-2002 (322).

L'action du Fonds Nature et Technologies est très complémentaire à celle du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et permet d'augmenter à 20 % la proportion d'étudiants inscrits à la maîtrise et au doctorat en sciences naturelles et génie qui bénéficient d'une bourse d'excellence.

En 2003-2004, le Fonds devra composer avec une enveloppe stable et une augmentation des demandes, dans l'ensemble de ses programmes de bourses, de l'ordre de 23 %⁸. À noter que cette augmentation est principalement attribuable aux étudiants qui ont choisi le génie et les sciences appliquées comme champ d'études. Il est à prévoir que cette augmentation substantielle des candidats au Fonds Nature et Technologies aura pour effet de réduire de façon significative les taux d'octroi.

⁷ Le taux d'octroi représente le nombre de bourses acceptées sur le nombre de bourses admissibles.

⁸ La comparaison du taux de réussite des deux dernières années ne tient pas compte des demandes faites pour le programme de bourses en milieu de pratique.

Moyen d'action 3 :**Mettre en place des mesures visant l'amélioration des programmes actuels de bourses de recherche postdoctorale**

Au cours de l'année 2002-2003, le programme de bourses postdoctorales a fait l'objet d'une **harmonisation avec les programmes similaires des deux autres Fonds de recherche du Québec**. Les grands paramètres de ces programmes ont été revus afin d'uniformiser les conditions d'admissibilité et les avantages offerts aux boursiers. Pour permettre au Fonds Nature et Technologies, au Fonds Société et Culture et au Fonds de la recherche en santé du Québec d'instaurer des mesures visant l'**amélioration du programme actuel**, un mandat a été confié en octobre 2002 à un consultant dans le but d'**étudier les conditions mal connues des stagiaires postdoctoraux**. En outre, conformément aux orientations ciblées dans le plan stratégique, les questions se rapportant au statut de ces stagiaires dans les équipes de recherche et les incitatifs pour les femmes à entreprendre un stage postdoctoral feront l'objet d'une attention particulière. Le conseil d'administration évaluera, en juin 2003, les mesures proposées et les moyens suggérés pour les mettre en œuvre.

Lors du concours des programmes de bourses postdoctorales de 2002-2003, le taux d'octroi a atteint 40 %. On compte 48 stagiaires postdoctoraux, dont 23 sont de nouveaux boursiers. Il s'agit d'une augmentation de 14 bourses au total comparativement à l'année précédente. Parmi les récipiendaires de 2002-2003, 29 % sont des femmes.

Moyen d'action 4 :**Bâtir sur les stratégies structurantes en recherche et en innovation pour appuyer les objectifs de relève**

Dans le cadre de son programme de Regroupements stratégiques, le Fonds s'est doté d'un outil pour effectuer un suivi rigoureux et évaluer les regroupements qu'il finance. Les mécanismes développés prévoient des ajustements du financement, des critères d'évaluation et des indicateurs de performance qui viennent appuyer le soutien à la relève en sciences naturelles et génie. Selon le **plan de développement de chaque regroupement, les indicateurs de performance choisis pour favoriser la relève en sciences naturelles et génie** pourront être les suivants : le recrutement de nouveaux étudiants et de stagiaires postdoctoraux, l'évolution de leur nombre, le nombre de thèses et de diplômes obtenus par les étudiants et le nombre de finissants.

Objectif

CIBLE II

La carrière des futurs chefs de file en recherche

Favoriser et soutenir l'accélération de la carrière des futurs chefs de file de la recherche québécoise

Moyen d'action 1 :

Intégrer les moyens existants en vue de créer un programme de prestige, fortement financé et très sélectif, visant l'accélération de la carrière en recherche

Dans son plan stratégique, le Fonds donnait une orientation nouvelle aux programmes réservés aux jeunes chercheurs. Il proposait de mettre en place un programme d'accélération de la carrière fortement financé et très complémentaire aux initiatives fédérales (Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et Fondation canadienne pour l'innovation) qui se rapportent au démarrage. Ainsi, le financement des jeunes chercheurs ne se ferait plus en début de carrière, mais après quelques années, en offrant un soutien plus important à un nombre plus restreint de candidats. L'ensemble des moyens hérités du Fonds FCAR pour le démarrage en recherche serait intégré pour mettre en place ce nouveau programme.

Les groupes consultés (conseil scientifique, comité exécutif, conseil consultatif externe) sur les orientations de ce programme ont accueilli les changements proposés avec certaines réserves. Les commentaires recueillis auprès de la communauté de chercheurs lors d'une tournée de consultation de la présidente-directrice générale portant sur les orientations du plan stratégique allaient dans le même sens. Les fondements du nouveau programme – aspects très sélectifs et une subvention plus généreuse à un nombre restreint de nouveaux chercheurs – ont été remis en question. L'ensemble des personnes consultées a insisté sur l'ampleur des besoins de soutien au démarrage de la carrière, et ce, dans un contexte tout à fait exceptionnel de renouvellement massif du corps professoral au cours des cinq prochaines années. Les personnes consultées ont également souligné l'importance de continuer à donner aux universités québécoises un avantage comparatif dans le recrutement de ces nouveaux chercheurs.

Pour répondre aux préoccupations de la communauté scientifique, le conseil d'administration a décidé de reformuler l'axe du plan triennal et de **mettre désormais l'accent sur le soutien au démarrage de la carrière des jeunes chercheurs prometteurs** en consolidant le programme actuel d'Établissement de nouveaux chercheurs et en apportant les ajustements nécessaires. Ainsi, les règles du programme ont été modifiées pour **augmenter les taux de réussite et le montant de la subvention**. De plus, les

critères d'admissibilité ont été révisés afin d'**offrir à un plus grand nombre de chercheurs la possibilité de soumettre une demande de financement**. À cet égard, les candidats ayant acquis une expérience de recherche en industrie sont désormais admissibles.

En 2002-2003, les nouveaux chercheurs pouvaient recevoir un soutien financier en soumettant une demande au programme Établissement de nouveaux chercheurs (volets individuel et équipe) et au programme stratégique de professeurs-chercheurs (volet nouveaux chercheurs et volet réservé aux universités). Pour l'ensemble de ces programmes, 56 % des demandes de subvention ont reçu une recommandation de financement favorable en 2002-2003. À noter que le taux de réussite du volet individuel du programme de Nouveaux chercheurs de 2003-2004 devrait atteindre plus de 60 %, ce qui représenterait le meilleur taux des programmes de subventions du Fonds.

Lors du dernier concours, 65 nouveaux chercheurs ont obtenu une subvention de démarrage et 17 nouveaux candidats ont été supportés dans le cadre du programme stratégique de professeurs-chercheurs par une subvention salariale et une subvention de démarrage.

L'ensemble des nouveaux chercheurs financés s'intéresse aux dix grands domaines couverts par le Fonds Nature et Technologies. L'environnement (17,6 %) et les technologies de l'information et des communications (17,6 %) sont les deux domaines les plus étudiés par les nouveaux chercheurs, suivis des structures abstraites (12,5 %) et l'étude du vivant (12 %).

Moyen d'action 2 :

Analyser la faisabilité et les modalités de développement d'un volet ciblé d'aide au démarrage pour les chercheurs de collège

Suite à la réalisation d'une première étude de faisabilité, le conseil d'administration a jugé préférable de reporter à une date ultérieure sa décision quant à l'adoption de toute nouvelle mesure ciblée favorisant le soutien aux chercheurs de collège.

CIBLE III Les projets novateurs de recherche en équipe

Objectif Soutenir le développement de projets de recherche très novateurs

Moyen d'action 1 : Modifier le programme Soutien aux équipes de recherche

Conformément aux orientations de son plan stratégique, le Fonds a transformé son programme de Soutien aux équipes de recherche en un nouveau programme de Projet de recherche en équipe. Afin de renouveler une base de recherche québécoise de calibre national et international, ce programme s'inscrit dans la suite logique des modifications récentes en étant davantage orienté vers l'objet de recherche et la complémentarité des expertises que vers le développement d'une masse critique de chercheurs établis et la stabilité des équipes.

Pour élaborer le nouveau programme, le Fonds a donc effectué :

- > un **changement d'appellation du programme** pour Projet de recherche en équipe;
- > la **modification des objectifs du programme**. Ainsi, le programme vise, d'une part, à consolider et à renouveler une base de recherche en favorisant l'émergence de nouveaux créneaux d'excellence nécessitant le regroupement des expertises complémentaires et, d'autre part, à offrir un milieu de qualité pour la formation et l'encadrement des étudiants;
- > l'**ajustement des critères d'évaluation**. Ceux-ci sont basés sur la qualité scientifique des chercheurs et du projet de recherche, sur la complémentarité des membres pour la réalisation du projet de recherche, sur les retombées attendues du projet de recherche et sur la qualité du milieu de formation des chercheurs et du personnel hautement qualifié.

De plus, le conseil d'administration a convenu en février 2003 d'évaluer le rôle que pouvait jouer le programme Projet de recherche en équipe dans le soutien à l'émergence de courants de recherche susceptibles d'alimenter de nouveaux pôles d'excellence. Par cette décision, les membres du conseil d'administration veulent s'assurer que la programmation actuelle du Fonds facilite le soutien de projets novateurs.

Pour le concours du programme Projet de recherche en équipe de 2002-2003, 68 demandes de subvention ont reçu une recommandation favorable de financement. Le taux de réussite de 58,1 % représente une amélioration de 19 % comparativement à l'année précédente. Cependant, les résultats du dernier concours indiquent une hausse des nouvelles demandes de 6,8 % et une diminution du taux de réussite à 50 % pour l'année 2003-2004. Cette hausse des demandes traduit l'impact du renouvellement du corps professoral sur nos programmes.

Les 861 chercheurs regroupés dans les 157 équipes consacrent plus fréquemment leurs travaux de recherche dans les domaines reliés à l'environnement (17,2 %), à l'étude du vivant (16,6 %) et aux matériaux (13,4 %).

CIBLE IV **Une infrastructure de centres d'excellence de calibre international dans les domaines clés**

Objectif

Doter le Québec d'une infrastructure de centres d'excellence de calibre international dans les domaines clés en nature et en technologies

Afin de mieux adapter sa programmation aux nouvelles exigences de la recherche, le Fonds lançait en 2001-2002 son nouveau programme de Regroupements stratégiques. Il s'agit là d'une véritable transformation de l'ancien programme Centres de recherche. Pour sa part, le nouveau programme rassemble les meilleurs chercheurs du Québec dans des domaines ou des techniques de pointe et crée une véritable synergie entre eux. Des chercheurs de haut calibre en provenance de différents établissements ou secteurs sont rassemblés autour des thématiques en lien avec les dix grands domaines de recherche couverts par le Fonds. Le programme de Regroupements stratégiques vise ainsi à faire émerger ou à renforcer des pôles d'excellence en recherche dont les retombées sont importantes pour le développement du Québec.

Le financement accordé dans le cadre du programme Regroupements stratégiques soutient principalement les ressources humaines et le personnel hautement qualifié en recherche. Cet investissement est ainsi complémentaire à ceux de la Fondation canadienne pour l'innovation et à celui de sa contrepartie québécoise qui financent surtout les infrastructures physiques. La contribution du Fonds se traduit par un effet de levier significatif permettant de maximiser les investissements en recherche et développement au Québec. Signalons qu'à l'automne 2001, il n'y a pas eu de concours⁹. Pour l'année 2002-2003, on comptait alors 21 regroupements stratégiques rassemblant au total près de 401 chercheurs qui encadrent près de 2 500 étudiants des cycles supérieurs.

Moyen d'action 1 :

Consolider et développer le programme Regroupements stratégiques

Un chantier a été constitué à l'automne 2002 afin de préparer un plan de développement des regroupements stratégiques¹⁰. En septembre 2002, le conseil d'administration a adopté les premières orientations d'ajustements au programme en prenant en considération les plus récentes interventions gouvernementales québécoises et fédérales relativement au développement et à la structuration du système de recherche. Par la suite, des consultations ont été menées auprès de la communauté de chercheurs. En février 2003, le conseil d'administration a adopté des **modifications qui ont trait aux paramètres et aux processus d'évaluation** en fonction du plan stratégique. Ces modifications consistent à :

- > Recentrer le programme sur le modèle centre de recherche et ne plus considérer les nouvelles demandes du modèle Réseaux thématiques, sauf à titre exceptionnel. Les réseaux devraient désormais être administrés selon son modèle plus ciblé sur l'innovation (cible V);
- > S'assurer de la présence de nouveaux mécanismes de gestion et de gouvernance des regroupements qui tiennent compte de leur caractère multi institutionnel;
- > Prévoir une souplesse dans les règles et les dépenses pour tenir compte des besoins et des caractéristiques de chacun des centres de recherche;
- > Instaurer un processus de mise à jour, de suivi et d'évaluation tout au long du projet : analyse des lettres d'intention, évaluation des demandes et évaluation à mi-parcours.

⁹ Le premier concours s'est tenu à l'hiver 2001. Pour faciliter la gestion administrative du programme, les concours suivants ont été déplacés à l'automne et ont lieu à la même période que la majeure partie des autres programmes du Fonds.

¹⁰ La composition du comité de pilotage du chantier sur les regroupements stratégiques est présentée en annexe.

Moyen d'action 2 : Renforcer l'aspect stratégique de la gestion du programme

Selon les orientations du plan stratégique, le développement du programme au cours des trois prochaines années devrait contribuer à consolider des créneaux d'excellence de recherche dans les universités et favoriser les alliances avec les partenaires industriels et institutionnels. La préoccupation de couvrir l'ensemble des domaines clés en sciences naturelles et génie se concrétise par un plan d'action et d'accompagnement qui vise le financement de 25 à 30 regroupements au total d'ici 2004-2005. Pour atteindre cet objectif, le processus de développement des regroupements stratégiques s'engage dans une nouvelle tendance. Il devra favoriser les interactions fréquentes avec les universités, s'assurer que les initiatives couvrent les grandes priorités du Québec et offrent la possibilité de remplacer les concours annuels par des appels d'offres ciblés.

Depuis l'annonce des résultats du nouveau concours de l'automne, le **Fonds est en mesure d'atteindre son objectif à 80 % dès 2003-2004 en finançant 25 regroupements stratégiques.** Parmi les candidatures du dernier concours de 2003-2004, neuf regroupements ont reçu une recommandation favorable de financement, soit 50 % des nouvelles demandes. Au total, ces regroupements se composent de 631 chercheurs qui ont sous leur supervision plus de 3 600 étudiants des cycles supérieurs.

Neuf nouveaux regroupements :

- > Centre de recherche en géochimie et en géodynamique
- > Centre de recherche et d'innovation en aérospatiale du Québec
- > Centre de recherche sur les transports
- > Centre de recherches mathématiques
- > Center for Host-Parasite Interactions
- > Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie et en environnement aquatique
- > Groupe d'études et de recherche en analyse des décisions
- > Regroupement stratégique en recherches sur l'aluminium
- > Regroupement québécois sur les matériaux de pointe

Moyen d'action 3 :**Assurer un suivi rigoureux et une évaluation régulière de la performance des Centres d'excellence**

Afin de se doter de procédures et de modalités pertinentes de suivi et d'évaluation du programme de Regroupements stratégiques, le Fonds a confié un mandat à un consultant externe dans le but d'examiner l'état de la situation des pratiques exemplaires et proposer un plan d'action. Ce plan de suivi annuel, d'évaluation formative et d'accréditation a été adopté par le conseil d'administration et sera mis en place en 2003-2004.

CIBLE V**Le développement de réseaux stratégiques pour l'innovation à dimension sectorielle ou régionale**

Selon cette dernière orientation, le Fonds Nature et Technologies veut contribuer à améliorer la capacité d'innovation des entreprises d'un secteur sur les plans régional et national en favorisant le maillage des expertises et des actions. Il s'est donné comme but de développer un plan d'affaires visant la mise sur pied d'un nouveau programme de Réseaux stratégiques pour l'innovation qui viendrait enrichir le modèle actuel des actions concertées.

Objectif**Favoriser le développement de réseaux stratégiques pour l'innovation**

Un comité de pilotage du chantier des Réseaux stratégiques pour l'innovation a été chargé d'élaborer un plan d'affaires afin de mettre sur pied un nouveau programme¹¹. En conformité avec les orientations du plan triennal, les membres du comité ont le souci de respecter une très grande flexibilité dans les modèles qui seront proposés. Ils veillent également à s'assurer que les dimensions suivantes seront présentes dans les lignes directrices du nouveau programme : mise en réseau de chercheurs des milieux universitaires, gouvernementaux et industriels; programme de recherche précompétitive et basée sur les besoins des utilisateurs; formation appropriée de la relève en personnel hautement qualifié pour des carrières stimulantes; stratégies de transfert et de courtage des connaissances; ouverture aux relations internationales; stratégie appropriée de gestion de la propriété intellectuelle.

C'est en juin 2003 que les **propositions des travaux du comité de pilotage** seront présentées aux membres du conseil d'administration.

¹¹ Les membres du comité de pilotage des réseaux stratégiques pour l'innovation sont présentés à l'annexe 7.

Mentionnons qu'un **nouveau modèle des actions concertées de type coopératif** est en cours d'expérimentation. Ainsi, **des projets de recherche sur l'environnement rural** seront réalisés par des équipes composées de chercheurs issus de différents milieux ; ces projets impliquent la contribution de l'entreprise ou de l'organisation.

De plus, il existe deux réseaux financés dans le cadre du programme Regroupements stratégiques qui, dans leurs structures et leurs orientations, s'apparentent déjà au nouveau modèle des Réseaux stratégiques pour l'innovation et peuvent être considérés comme des **expériences pilotes**. **Leurs thématiques de recherche portent sur l'aérospatiale et l'aluminium** et ciblent ainsi deux domaines prioritaires du Fonds Nature et Technologies.

En 2002-2003, le programme des Actions concertées a financé 79 équipes composées de 322 chercheurs issus des milieux universitaire, gouvernemental et industriel qui ont supervisé 4 132 étudiants de 2^e et 3^e cycles. Les activités de recherche sont menées dans huit thématiques prioritaires pour les partenaires (annexe 4), principalement en lien avec le secteur des ressources naturelles. Soulignons que l'investissement du Fonds représente un effet de levier important. Sur les 3,7 M \$ versés dans ce programme, la part du Fonds s'élève à 30 % et celle des partenaires à 70 %.

L'utilisation des ressources



Les ressources humaines

Le maintien et le développement de l'expertise au sein de l'organisme

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Fonds Nature et Technologies a consacré 26 329 dollars à des activités de perfectionnement de son personnel, ce qui inclut la participation à des colloques, congrès et séminaires visant à accroître l'expertise de pointe essentielle pour le soutien des clients et des partenaires du Fonds. C'est un aspect fort important à considérer dans un domaine où le savoir est au centre des préoccupations. Ces activités de formation et de perfectionnement ont porté essentiellement sur l'amélioration et le maintien des compétences techniques et professionnelles, la formation liée à l'emploi, ainsi que sur l'adaptation aux changements technologiques. Il peut difficilement en aller autrement quand on sait que tout le processus de fonctionnement du Fonds est informatisé.

À titre d'exemple, mentionnons que 11 employés se sont joints à une activité de perfectionnement relative à l'utilisation de divers logiciels informatiques; 15 autres ont suivi une activité visant à améliorer leur maîtrise de la langue anglaise. De plus, dans le cadre de l'entrée en vigueur de la *Déclaration de services aux citoyens*, 29 employés ont suivi une activité de formation sur la gestion des communications téléphoniques.

La santé des personnes et la sécurité au travail

L'aide à la personne

Le Fonds Nature et Technologies dispose depuis le 1er mai 2002 d'un programme d'aide aux employés (PAE) dont l'objectif est de rendre disponible un service professionnel d'aide et d'information lorsque se présentent des situations susceptibles de compromettre la santé, l'équilibre psychologique ou le rendement au travail des personnes. Ce service d'aide professionnel met de l'avant des actions préventives et apporte un soutien aux employés aux prises avec des difficultés; ceux-ci peuvent avoir recours à des services confidentiels d'aide ou d'être dirigés vers d'autres services professionnels.

L'environnement de travail

Le Fonds se préoccupe de prendre des mesures préventives en santé et sécurité au travail. Ainsi, le Fonds a maintenu ses activités visant à assurer à ses employés un environnement de travail sécuritaire et adéquat, notamment lors des travaux de réaménagement des locaux. De plus, divers achats ont été effectués dans le but d'améliorer l'environnement ergonomique.

Répartition de l'effectif au 31 mars 2003

L'effectif du Fonds en fonction des diverses catégories d'emploi :

1^{er} tableau

Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies			Équivalents temps complet (ETC) au 31 mars 2003	
Effectifs relevant du budget du Fonds Nature et Technologies	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel de soutien	TOTAL
Direction des programmes et Cabinet de la Présidente-directrice générale (effectifs exclusifs au Fonds)	2	8	10	20
Programmes de bourses (effectifs partagés entre les trois Fonds de recherche)	0	3	4	7
Direction de l'administration et de l'information - Services communs (portion d'effectifs relevant du Fonds Nature et Technologies)	0,5	4	9	13,5
Programme CANTOR (effectifs partagés entre les trois Fonds de recherche)	0	1	4	5
	2,5	15	23	40,5

2^e tableau

Effectifs partagés entre le Fonds Nature et Technologies et le Fonds Société et Culture	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel de soutien	TOTAL
Direction de l'administration et de l'information - Services communs	1	9	17	27
	1	9	17	27

3^e tableau

Effectifs partagés entre le Fonds Nature et Technologies, le Fonds Société et Culture et le Fonds de recherche en santé du Québec	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel de soutien	TOTAL
Programme CANTOR	0	1	4	5
Programmes de bourses	0	3	4	7
	0	4	8	12

Les ressources informationnelles

Le Fonds Nature et Technologies a poursuivi durant l'année 2002-2003 ses efforts dans le but de consolider ses acquis et de développer des outils en matière de prestation de services électroniques. Les discussions se sont déroulées à un rythme accéléré entre les parties concernées afin d'en arriver à adopter un curriculum vitæ commun à l'échelle canadienne. Le Fonds a consacré l'équivalent de .5 ressource professionnelle à temps complet pour l'élaboration du contenu du CV canadien et son implantation est prévue pour le mois de juillet 2003.

La contribution soutenue du Fonds s'est également traduite, en collaboration avec les autres Fonds de recherche du Québec et conformément à la mission recherche du MFER, par le développement d'un nouveau système de classification de nature à rendre compte plus adéquatement des activités de recherche se déroulant dans le secteur universitaire et hospitalier. Cette classification est présentée dans le CV canadien à titre de projet pilote.

Le Fonds a aussi pris les moyens nécessaires afin que les services des finances des universités puissent disposer d'un outil sur le réseau extranet facilitant le transfert et l'obtention rapide d'information.

5

L'application des exigences législatives

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Dans le cadre de ses activités, le Fonds recueille et gère des renseignements personnels concernant les chercheurs et les étudiants; ces renseignements sont utilisés uniquement à des fins administratives, statistiques ou d'évaluation. La conformité aux exigences de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* est l'une des responsabilités corporatives du Fonds Nature et Technologies. Le Fonds a désigné officiellement deux responsables de l'application de la Loi, la secrétaire du Fonds pour le volet « Accès aux documents », et la vice-présidente à l'administration et à l'information, pour le volet « Protection des renseignements personnels ».

Toujours dans le cadre de la Loi, le Fonds a procédé à la vérification de la conformité des profils d'accès des personnes au fichier des bourses de recherche postdoctorale. Le Fonds veille également à la sécurité de l'information numérique et des échanges électroniques, le processus de demande des subventions et bourses étant entièrement informatisé. Durant la dernière année, le Service de l'informatique a fait une révision complète de son schéma de sécurité. Ce schéma permet une gestion sécuritaire des accès pour l'ensemble des usagers. Un audit interne de sécurité a été effectué pour repérer les failles possibles dans l'ensemble du réseau. La politique de prise de copie de sécurité a aussi été revue complètement pour la rendre conforme aux normes en usage. Enfin, la mise en place d'un environnement de test, distinct de l'environnement de production, est venue compléter les travaux.

Du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003, le Fonds a reçu 96 demandes externes d'accès aux documents et/ou de communication de renseignements personnels de la part d'étudiants ou de chercheurs sur leur propre dossier et toutes ont été acceptées. Le Fonds a également reçu six demandes qui portaient sur des tiers : trois d'entre elles ont été acceptées, une a été retirée par le requérant, et les deux autres ont reçu une réponse négative parce que le Fonds ne détenait pas l'information. Enfin, une demande provenant d'un groupe d'intérêt était en révision devant la Commission d'accès à l'information et a été traitée dans le cadre d'une procédure de médiation. Après quelques échanges avec la Commission, le plaignant a avisé qu'il se désistait.

Dans l'année qui vient, le Fonds compte élaborer avec les deux autres Fonds québécois de recherche une politique commune sur la gestion de l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels.

Code d'éthique et de déontologie¹²

Le Fonds a adopté le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs, développé en étroite collaboration avec le Fonds Société et Culture. Le Code s'adresse aux membres du conseil d'administration et également à toute personne qui, à la demande du Fonds ou en tant que représentant du Fonds, agit comme administrateur ou membre d'organismes ou d'entreprises. Il vise ainsi la haute direction du Fonds, les conseillers scientifiques, les membres des comités d'évaluation et les membres du personnel. Dans l'année qui vient, le Fonds compte également adopter un code d'éthique pour son personnel.

12 Le document complet est à l'annexe 6.



États financiers

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

TABLE DES MATIÈRES	Page
--------------------	------

Rapport de la direction	34
-------------------------	----

Rapport du vérificateur	35
-------------------------	----

États financiers

Revenus et dépenses et excédent	36
---------------------------------	----

Bilan	37
-------	----

Notes complémentaires	38
-----------------------	----

Rapport de la direction

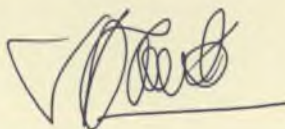
Les états financiers du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les autres renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

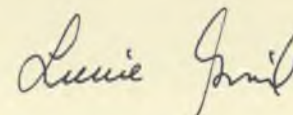
Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.



Présidente-directrice générale



Vice-présidente à l'administration
et à l'information

Québec, le 20 juin 2003

Rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies au 31 mars 2003 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,

Doris Paradis

Doris Paradis, CA

Québec, le 20 juin 2003

Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies

Revenus et dépenses et excédent de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003 (12 mois)	2002 (10 mois)
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES (NOTE 3)		
Subventions à la recherche	29 676 988 \$	23 167 064 \$
Bourses	10 608 309	9 507 524
Frais de fonctionnement	3 947 819	3 931 480
	44 233 116	36 606 068
INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS	1 388 211	1 626 247
	45 621 327	38 232 315
SUBVENTIONS ET BOURSES ACCORDÉES		
Subventions à la recherche	29 676 988	23 167 064
Bourses	10 608 309	9 507 524
	40 285 297	32 674 588
	5 336 030	5 557 727
FRAIS DE FONCTIONNEMENT (NOTE 4)	5 214 243	4 079 553
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	121 787	1 478 174
EXCÉDENT AU DÉBUT	3 851 754	2 373 580
EXCÉDENT À LA FIN	3 973 541 \$	3 851 754 \$

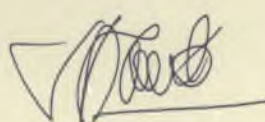
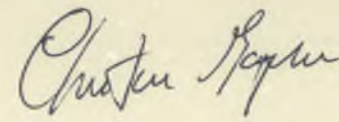
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies

Bilan au 31 mars 2003

	2003	2002
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	3 210 260 \$	- \$
Dépôt à terme (2,85 %, échéant le 4 avril 2003)	10 000 000	-
Intérêts courus	28 407	5 650
Subventions à recevoir et autres débiteurs (note 5)	6 451 275	45 771 400
Frais payés d'avance	68 185	44 880
	19 758 127	45 821 930
SOMMES DÉTENUES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES (note 6)	3 243 355	4 607 212
IMMOBILISATIONS (note 7)	1 147 208	569 809
	24 148 690 \$	50 998 951 \$
PASSIF		
À COURT TERME		
Découvert bancaire	- \$	1 769 164 \$
Emprunt bancaire	-	8 900 000
Subventions et bourses à payer (note 8)	4 845 337	22 724 412
Créditeurs et frais courus (note 9)	2 658 381	918 365
Subventions d'organismes reportées	3 467 042	1 101 636
Subventions gouvernementales reportées	5 953 495	7 120 758
	16 924 255	42 534 335
SOMMES À VERSER POUR LE COMPTE D'ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES (note 6)	3 250 894	4 612 862
	20 175 149	47 147 197
EXCÉDENT	3 973 541	3 851 754
	24 148 690 \$	50 998 951 \$

ENGAGEMENTS (note 10)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies

Notes complémentaires 31 mars 2003

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies a été constitué par la *Loi sur le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie* (L.R.Q., chapitre M-19.1.2) le 21 juin 2001. Le Fonds a pour fonctions de promouvoir et d'aider financièrement : la recherche et la diffusion des connaissances dans les domaines des sciences naturelles, des sciences mathématiques et du génie ; la formation de chercheurs par l'attribution de bourses d'excellence aux étudiants des 2^e et 3^e cycles universitaires et aux personnes qui effectuent des recherches postdoctorales ainsi que par l'attribution de bourses de perfectionnement aux personnes qui désirent réintégrer les circuits de la recherche et l'attribution de subventions pour des dégagements de tâche d'enseignement pour les professeurs de l'enseignement collégial engagés dans des activités de recherche. De plus, le Fonds gère pour lui-même ou pour le compte du Fonds de la recherche en santé du Québec ou du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture, les programmes de bourses pour les étudiants des 2^e et 3^e cycles universitaires de même que les programmes de subventions pour les dégagements de tâche d'enseignement. Il établit tout partenariat nécessaire, notamment avec les universités, les collèges, l'industrie, les ministères et les organismes publics et privés concernés.

En vertu de l'article 15.18 de la *Loi sur le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie*, le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies est mandataire du gouvernement du Québec. Il est donc exempté d'impôt au fédéral et au provincial.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Subventions gouvernementales et d'organismes

Les subventions gouvernementales et d'organismes affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Subventions et bourses accordées

Les subventions et bourses sont inscrites lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Les annulations ou les remboursements de subventions et bourses accordées sont inscrits dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou encaissées.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

	Taux
Mobilier de bureau et équipement	20 %
Équipement informatique	33 1/3 %
Améliorations locatives	20 %
Développement informatique	20 %

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES

	2003 (12 mois)	2002 (10 mois)
MINISTÈRE DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE :		
Subventions à la recherche	27 108 038 \$	20 336 902 \$
Bourses	10 608 309	9 507 524
Frais de fonctionnement		
Fonds	2 312 400	2 577 637
Projet en partenariat	327 807	68 880
	40 356 554	32 490 943
AUTRES MINISTÈRES ET ORGANISMES :		
Subventions à la recherche	2 568 950	2 830 162
Frais de fonctionnement		
Fonds	415 892	441 823
Projet en partenariat	891 720	843 140
	3 876 562	4 115 125
	44 233 116 \$	36 606 068 \$

4. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

	2003 (12 mois)	2002 (10 mois)
Traitements et avantages sociaux	2 701 111 \$	2 342 765 \$
Frais de déplacement et de séjour des membres des comités	180 639	198 777
Services de transport et de communication	290 886	323 857
Services professionnels, administratifs et autres	1 100 754	592 762
Loyers et taxes d'affaires	191 835	146 074
Entretien et réparations	147 482	140 743
Frais de bureau	78 044	32 668
Amortissement des immobilisations	523 492	301 907
	5 214 243 \$	4 079 553 \$

5. SUBVENTIONS À RECEVOIR ET AUTRES DÉBITEURS

	2003	2002
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	2 528 624 \$	18 454 715 \$
Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie	451 374	15 641 303
Fonds de la recherche en santé du Québec	-	9 594 575
Autres	3 471 277	2 080 807
	6 451 275 \$	45 771 400 \$

6. SOMMES DÉTENUES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES

Le Fonds a conclu des ententes avec quelques organismes afin de prendre en charge certaines opérations relatives à l'attribution de leurs subventions à la recherche dans des domaines particuliers. Dans ce cas, le Fonds agit uniquement à titre d'intermédiaire en fournissant son expertise en la matière. À l'exclusion des frais de gestion, ces opérations n'apparaissent pas dans les résultats du Fonds.

Les opérations relatives à ces ententes se détaillent comme suit :

	Domaines de recherche				Total
	Changements climatiques	Environnement	Sécurité routière	Cité de l'optique	
SOLDE AU DÉBUT	- \$	2 016 774 \$	90 445 \$	2 505 643 \$	4 612 862 \$
AUGMENTATION	1 650 000	-	-	-	1 650 000
Intérêts sur dépôts bancaires	4 024	44 573	-	59 718	108 315
	1 654 024	2 061 347	90 445	2 565 361	6 371 177
DIMINUTION					
Subventions à la recherche	1 653 258	820 833	-	626 192	3 100 283
Remboursements aux organismes	-	-	-	-	-
Frais de gestion versés au Fonds	-	20 000	-	-	20 000
	1 653 258	840 833	-	626 192	3 120 283
SOLDE À LA FIN	766 \$	1 220 514 \$	90 445 \$	1 939 169 \$	3 250 894 \$
Ces sommes se détaillent comme suit :					
Sommes détenues pour le compte d'organismes subventionnaires – encaisse					3 243 355 \$
Intérêts courus					7 539
					3 250 894 \$

7. IMMOBILISATIONS

	2003			2002
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Développement informatique	366 888 \$	73 378 \$	293 510 \$	- \$
Mobilier de bureau et équipement	308 327	185 013	123 314	25 992
Équipement informatique	2 155 862	1 768 078	387 784	520 936
Améliorations locatives	445 320	102 720	342 600	22 881
	3 276 397 \$	2 129 189 \$	1 147 208 \$	569 809 \$

Les déboursés relatifs aux acquisitions de l'exercice sont de 1 100 891 \$ (2002 – 544 215 \$).

8. SUBVENTIONS ET BOURSES À PAYER

	2003	2002
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	3 329 931 \$	3 217 537 \$
Fonds de la recherche en santé du Québec	73 001	138 063
Autres	1 442 405	19 368 812
	4 845 337 \$	22 724 412 \$

9. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2003	2002
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	1 279 343 \$	- \$
Fonds de la recherche en santé du Québec	422 088	195 493
Intérêts courus	-	41 144
Fournisseurs	956 950	681 728
	2 658 381 \$	918 365 \$

10. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2003, les engagements du Fonds sont de 78 995 169 \$ (2002 – 70 063 790 \$) à l'égard des subventions et de 17 290 017 \$ (2002 – 19 641 707 \$) à l'égard des bourses. L'octroi de ces subventions et de ces bourses est toutefois conditionnel aux crédits accordés par le Parlement.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers comptabilisés à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des sommes à verser pour le compte d'organismes subventionnaires est égale à sa valeur comptable étant donné que ces sommes sont constituées d'actifs financiers à court terme.

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Le régime supplémentaire de rentes pour les membres du personnel du Fonds est un régime de retraite à cotisations déterminées. Les obligations du Fonds envers ce régime se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Ce régime ne paiera pas de prestations au-delà des fonds disponibles.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 98 167 \$ (2002 : 69 295 \$) et représentent le coût des services courants.

Vacances

La provision relative aux vacances se détaille comme suit :

	2003	2002
Solde au début	183 266 \$	205 137 \$
Charges de l'exercice*	112 206	136 129
Prestations versées au cours de l'exercice	(118 949)	(158 000)
SOLDE À LA FIN	176 523 \$	183 266 \$

* Les charges incluent un montant de 37 486 \$ transféré au Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture.

1

Bourses et subventions : statistiques



Les projets de recherche financés

Le tableau ci-dessous présente une répartition des projets de recherche financés par le Fonds Nature et Technologies selon cinq programmes de recherche, et ce, en regard de sa mission, soit d'appuyer le développement des connaissances et des compétences dans des domaines reliés principalement aux sciences naturelles et au génie. Les objets de recherche couverts par le Fonds sont regroupés en dix domaines.

Répartition des projets de recherche financés par le Fonds Nature et Technologies, selon cinq programmes de subventions et dix grands domaines de recherche en 2002-2003

Programmes de subventions												
Domaines de recherche du Fonds Nature et Technologies	Soutien aux équipes de recherche		Établissement de nouveaux chercheurs- individuel		Établissement de nouveaux chercheurs- équipe		Programme stratégique de professeurs- chercheurs-démarrage au candidat		Programme stratégique de professeurs- chercheurs-subvention salariale à l'établissement		Total	
	Nombre	Montant (\$)	Nombre	Montant (\$)	Nombre	Montant (\$)	Nombre	Montant (\$)	Nombre	Montant (\$)	Nombre	Montant (\$)
	11	641 090	20	317 000	1	30 000	2	42 000	4	200 000	38	1 230 090
	20	1 037 937	4	76 141			2	42 000	3	150 000	29	1 306 078
	26	1 383 253	7	116 183			7	105 000	12	555 000	52	2 159 436
	27	1 332 114	11	241 630	3	100 000	12	192 000	12	540 000	65	2 405 744
	5	268 767	5	75 000			3	45 000	3	135 000	16	523 767
	21	1 264 157	7	120 950			7	105 000	7	335 000	42	1 825 107
	10	455 065	17	298 600	3	103 507	8	145 790	9	390 000	47	1 392 962
	13	659 675	11	165 000			4	60 000	4	140 000	32	1 024 675
10	520 368	6	109 740					2	85 000	18	715 108	
14	698 750	7	118 553			3	45 000	8	385 000	32	1 247 303	
Total	157	8 261 176	95	1 638 797	7	233 507	48	781 790	64	2 915 000	371	13 830 270

Les bourses accordées et les montants versés par le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies en 2002-2003

Programmes de bourses	Nombre de bourses accordé	Montants versés (M \$)
Programmes généraux		
B1-Bourses de maîtrise en recherche	327	3 518 801
B2-Bourses de doctorat en recherche ⁽¹⁾	248	4 033 798
Programme pour les stagiaires postdoctoraux		
B3-Bourses de recherche postdoctorale ⁽¹⁾	48	1 036 195
Programme de réintégration à la recherche		
A2-Bourses de réintégration à la recherche	5	66 667
Programmes interculturels		
C1-Bourses Québec-Ontario, C2- Bourses Québec-Acadie, et C6-Bourses de la francophonie canadienne	5	53 330
Programmes thématiques		
A4-Bourses du ministère des Transports, A7-Bourses du ministère des Ressources naturelles et A8-Bourses dans le domaine de l'aérospatiale	26	325 762
Bourses de recherche en milieu de pratique ⁽¹⁾	85	976 083
Sous-total	744	10 019 636
Bourses complémentaires ⁽²⁾	159	108 300
Bourses Consortium Bio-Informatique ⁽³⁾	n/a	500 000
Total	n/a	10 619 186 *

1) Dans ces montants sont inclus les suppléments de bourses Québec-France, l'aide financière pour stage de doctorat, les indemnités supplémentaires qui comprennent les frais de scolarité, de séjour et de déplacement.

2) Les bourses complémentaires sont versées aux lauréats ayant obtenu à la fois une bourse du Fonds Nature et Technologies et une bourse des conseils fédéraux de recherche.

3) Ces bourses sont gérées par le consortium de recherche universitaire en bio-informatique mis sur pied par Génome Québec, le Fonds Nature et Technologies et le Fonds de la recherche en santé du Québec.

4) Les États financiers présentés à la page 33 tiennent compte des remboursements effectués par les bénéficiaires ainsi que certains ajustements de 2001-2002, contrairement aux enveloppes identifiées dans le présent document. De plus, les crédits pour équipements, soit 2,2 M \$ proviennent du Plan quinquennal d'investissements universitaires du ministère de l'Éducation du Québec.

BOURSES D'EXCELLENCE

Le portrait type des boursiers 2002-2003

Maîtrise

327 boursiers
40 % femmes
60 % hommes
24 ans âge moyen
15 000 \$ bourse annuelle

Doctorat*

407 boursiers
31 % femmes
69 % hommes
26 ans âge moyen
20 000 \$ bourse annuelle

Postdoctorat

48 boursiers
29 % femmes
71 % hommes
31 ans âge moyen
30 000 \$ bourse annuelle

* Pour les programmes généraux de bourses, les boursiers qui reçoivent une bourse complémentaire au doctorat sont considérés dans ce calcul.

Les demandes présentées et financées, les subventions versées et le taux d'octroi, dans les programmes de subventions du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies en 2002-2003

Programme de subventions	Demande présentées	Demandes financées			Subventions versées			Taux d'octroi (compétition) %
		Compétition	Versements	Total	Compétition	Versements ¹⁾	Total	
Établissement de nouveaux chercheurs								
Volet individuel	76	45	50	95	888 797	750 000	1 638 797	59,2 %
Volet équipe	6	3	4	7	113 507	120 000	233 507	50,0 %
Programme stratégique de professeurs-chercheurs								
Volet Établissement de nouveaux chercheurs	26	14	34	48	271 790	510 000	781 790	53,8 %
Volet réservé aux universités	34	17	47	64	850 000	2 065 000	2 915 000	50,0 %
Soutien aux équipes de recherche	117	68	89	157	3 713 876	4 547 300	8 261 176	58,1 %
Centres de recherche ²⁾	0	0	19	19	0	3 260 260	3 260 260	n/a
Regroupements stratégiques ³⁾	0	0	21	21	0	7 630 748	7 630 748	n/a
Équipement	n/a	n/a	n/a	n/a	0	285 764	285 764	n/a
Actions concertées – Fonds Nature et Technologies	60	31	48	79	1 928 088	1 785 310	3 713 398	51,7 %
Revue de recherche et de transfert des connaissances	3	3	0	3	68 470	0	68 470	100,0 %
Programme conjoint MRST / MEQ / FCAR pour les dégagements d'enseignement des chercheurs de collège ⁴⁾	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	966 490	n/a
Projets spéciaux	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	129 750	n/a
TOTAL	322	181	312	493	7 834 528	20 954 382	29 885 150 ⁵⁾	

1) Dans ces montants, sont incluses les subventions accordées pour le fonctionnement et l'équipement.

2) Aucune demande d'aide financière n'a été soumise dans le cadre du programme Centre de recherche. Ce programme a été remplacé par le programme Regroupements stratégiques.

3) Le montant total inclut une somme de 34 000 \$ accordée pour la préparation des demandes de Regroupements stratégiques.

4) Le montant total accordé inclut la part du programme d'aide à la recherche technologique (PART) et du programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA) du ministère de l'Éducation.

5) Les États financiers présentés à la page 33 tiennent compte des remboursements effectués par les bénéficiaires ainsi que certains ajustements de 2001-2002, contrairement aux enveloppes identifiées dans le présent document. De plus, les crédits pour équipements, soit 2,2 M \$ proviennent du Plan quinquennal d'investissements universitaires du ministère de l'Éducation du Québec.

Relève scientifique

Le portrait type du nouveau chercheur en sciences naturelles et génie

Pour les nouveaux chercheurs en compétition

64 %	ont obtenu un doctorat au Canada
51 %	ont effectué des études postdoctorales
28 %	sont de sexe féminin
33 ans	est l'âge moyen

Équipes de recherche

Le portrait type des équipes en sciences naturelles et génie

L'ensemble des 157 équipes regroupées

648	chercheurs universitaires
55	chercheurs affiliés
44	chercheurs collaborateurs
39	chercheurs hors Québec
27	chercheurs gouvernementaux
31	chercheurs industriels
15	chercheurs de collège
2	chercheurs sans affiliation

Subvention moyenne par équipe

52 619 \$ / année pour trois ans

Chaque équipe en compétition regroupe en moyenne :

4	chercheurs universitaires dont l'âge moyen est de 45 ans
19	étudiants diplômés de 2 ^e et 3 ^e cycles au cours des trois dernières années
	et
22	étudiants encadrés de 2 ^e et 3 ^e cycles
2	stagiaires postdoctoraux

Regroupements stratégiques

Le portrait type des regroupements stratégiques

L'ensemble des 21 regroupements

489	chercheurs universitaires
52	chercheurs industriels
45	chercheurs hors Québec
36	chercheurs gouvernementaux
33	chercheurs affiliés
8	chercheurs de collège

Subvention annuelle moyenne par regroupement 361 750 \$

Chaque regroupement regroupe en moyenne :

19	chercheurs universitaires dont l'âge moyen est de 47 ans
272	étudiants diplômés de 2 ^e et 3 ^e cycles au cours des trois dernières années
106	étudiants encadrés de 2 ^e et 3 ^e cycles
	et
11	stagiaires et boursiers postdoctoraux

Diffusion de la recherche et des connaissances

Les revues financées par le Fonds Nature et Technologies en 2002-2003

- Revue des Sciences de l'Eau
- Phytoprotection
- Géographie physique et Quaternaire

2

Les regroupements stratégiques



Les regroupements stratégiques financés par le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies en 2002-2003

Accès à une installation majeure

Calcul haute performance – Québec
 Centre d'études Interuniversitaires Sismiques du Québec
 Centre de recherche en géochimie et géodynamique
 Infrastructure de recherche pour le suivi hydro-météorologique et l'agriculture de précision
 Réseau québécois de recherche en synthèse organique

Centres de recherche

Centre de recherche en géomatique*
 Centre de recherche sur la fonction, la structure et l'ingénierie des protéines
 Centre de recherche sur les infrastructures en béton
 Centre des recherches sur les matériaux auto-assemblés
 Centre d'études nordiques
 Centre d'optique, photonique et laser
 Centre International de Biocapteurs et de Biochips
 Centre Observatoire du mont Megantic
 Groupe interuniversitaire de recherches océanographiques du Québec
 Regroupement stratégique en microélectronique du Québec

Réseau thématique

Centre de recherche et d'innovation en aérospatiale du Québec*
 Centre universitaire de recherche sur l'aluminium*
 Réseau thématique en sciences et applications avancées des plasmas
 Réseau québécois de recherche en réalité artificielle distribuée
 Réseau de recherche sur les piles à combustible et l'hydrogène
 Réseau régional de centres papetiers du Québec*

* Subventions annuelles

Les centres de recherche



Les centres de recherche financés par le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies en 2002-2003*

Centre de recherche appliquée sur les polymères

Centre de recherche en biologie de la reproduction

Centre de recherche en biologie forestière

Centre de recherche en horticulture

Centre de recherche en physique des matériaux

Centre de recherche en sciences et ingénierie des macromolécules

Centre de recherche en sciences et technologie du lait

Centre de recherche sur le climat et les changements à l'échelle du globe

Centre de recherche sur les propriétés des interfaces et la catalyse

Centre de recherche sur les propriétés électroniques de matériaux avancés

Centre de recherche sur les transports

Centre de recherches mathématiques

Centre d'études en neurobiologie comportementale

Groupe de recherche en écologie forestière interuniversitaire

Groupe de recherche en physique et technologie des couches minces

Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie et en environnement aquatique

Groupe d'études et de recherche en analyse des décisions

Groupe interdisciplinaire de recherche en éléments finis

Institut de parasitologie

* Il s'agit des Centres qui reçoivent, pour la dernière année, des versements dans le cadre de l'ancien programme du Fonds FCAR.

4

Les actions concertées



Thématiques de recherche des Actions concertées, partenaires impliqués et subventions versées par le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies en 2002-2003

Thématiques de recherche	Partenaires impliqués	Établissements	Nombre de subventions	Subventions versées \$*
Action concertée Fonds Nature et Technologies-NOVALAIT-MAPAQ Programme de recherche stratégique pour la production et la transformation laitières	NOVALAIT inc. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) Le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	U. Laval	6	225 000
		U. McGill	2	74 250
		U. Sherbrooke	1	28 250
Action concertée Fonds Nature et Technologies-NOVALAIT-MAPAQ en collaboration avec Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) Programme de recherche stratégique pour augmenter la compétitivité en production et en transformation laitières	NOVALAIT inc. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) Le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	U. Laval	3	144 810
		U. McGill	1	54 000
		UQAT	1	41 400
Action concertée Fonds Nature et Technologies-FRF-02 Programme de recherche sur la forêt boréale et son écologie au Saguenay-Lac-Saint-Jean	Le Fonds de la recherche forestière du Saguenay-Lac-Saint-Jean Le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	U. Laval	1	66 000
		UQAC	6	388 400

* Incluant la part du Fonds Nature et Technologies et celle de ses partenaires.

Thématiques de recherche	Partenaires impliqués	Établissements	Nombre de subventions	Subventions versées \$*
Action concertée Fonds Nature et Technologies-Fonds Forestier Programme de recherche stratégique en aménagement et en environnement forestiers	Le ministère des Ressources naturelles Le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	INRS-Institut Armand-Frappier	1	50 500
		U. Laval	12	648 625
		U. McGill	1	50 000
		U. de Montréal	1	35 000
		UQAC	3	180 000
		UQAM	6	327 650
		UQAR	2	115 000
		UQAT	1	65 000
Action concertée Fonds Nature et Technologies-IRDA Programme de soutien à la recherche et au développement en agroenvironnement	L'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA) Le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	INRS-Institut Armand-Frappier	2	146 550
		U. Laval	7	298 675
		UQAM	1	27 538
Action concertée Fonds Nature et Technologies-AEE-MAPAQ-MIC Programme de recherche stratégique pour favoriser le développement des aliments fonctionnels et des produits nutraceutiques	L'Agence de l'efficacité énergétique (AEE) Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) Le ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) Le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	HEC	1	74 500
		U. Laval	5	370 318
		UQAM	1	66 510
		UQAR	1	75 000
Action concertée Fonds Nature et Technologies-MTQ-SAAQ Programme de recherche universitaire en sécurité routière	Le ministère des Transports du Québec (MTQ) La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) Le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	HEC	1	6 249
		U. de Sherbrooke	2	29 000
		U. de Montréal	4	34 001
		UQAM	1	12 500
		UQAR	1	9 000
Action concertée sur les NTIC en éducation Programme de soutien à la recherche pour le développement et l'utilisation des nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC) en éducation	Le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) Le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	U. Laval	1	37 500
		U. de Sherbrooke	1	13 252
		UQAT	1	6 550
		UQTR	1	12 370
TOTAL			79	3 713 398

* Incluant la part du Fonds Nature et Technologies et celle de ses partenaires.

5

Déclaration de services aux citoyens



Tout au long des dix-sept années d'existence du Fonds FCAR, la qualité des services a toujours été une préoccupation essentielle : elle continue de l'être pour toute l'équipe du Fonds Nature et Technologies.

En rendant public ce document, le personnel du Fonds affirme sa volonté de fournir des services de qualité ainsi que son engagement à répondre avec promptitude et courtoisie aux demandes diverses qui lui sont acheminées.

NOTRE ENGAGEMENT

Au Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies, nous nous engageons à offrir :

des programmes d'aide financière

- souples
- adaptés aux défis actuels du monde de la recherche
- facilement accessibles

un processus d'évaluation

- transparent
- uniforme
- rigoureux

une programmation

- harmonisée entre les trois Fonds de recherche du Québec
- ouverte à l'exploration de nouvelles formes d'appui à la recherche et au partenariat
- très complémentaire aux autres sources de financement provincial ou fédéral

un apport à la société québécoise

- par le soutien tout à fait prioritaire à la relève en sciences naturelles, en mathématiques et en génie
- par la promotion de bonnes pratiques d'éthique et d'intégrité scientifique
- par la promotion de bonnes pratiques de gestion de la propriété intellectuelle
- par des investissements ciblés et à forte valeur ajoutée
- par un soutien constant au transfert et à la valorisation des connaissances et des compétences

une organisation à la fine pointe des technologies

- engagée dans la mise en place d'un système de prestation électronique de services pour nos clients et partenaires
- préoccupée d'utiliser des technologies connues, accessibles et performantes
- soucieuse d'offrir des solutions électroniques faciles à utiliser
- centrée sur les besoins et les comportements de la clientèle afin d'améliorer de façon continue les services et les relations avec le client

À nos bureaux

Nos objectifs :

- Notre réceptionniste vous accueille avec courtoisie et empressement (en moins de cinq minutes) tous les jours ouvrables du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.
- Une fois votre demande formulée et si notre réceptionniste ne peut vous répondre, elle vous dirige en moins de 10 minutes vers la personne en mesure de vous fournir les renseignements dont vous avez besoin.

Par téléphone

Pour des questions d'ordre général ou concernant le contenu des programmes de subventions, composez le (418) 643-8560.

Pour des questions concernant le contenu des programmes de bourses, composez le 1 888 653-6512.

Les efforts mis de l'avant dans le but de répondre avec empressement aux diverses requêtes de la clientèle et d'offrir un service d'assistance de qualité reflètent la volonté du Fonds Nature et Technologies d'établir une collaboration fructueuse et de tous les instants avec ses interlocuteurs.

Nos objectifs :

- Permettre l'accès aux services les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.
- Vous donner la possibilité de consulter l'annuaire téléphonique afin de communiquer directement avec la personne concernée.
- Répondre avec diligence aux appels entrants, c'est-à-dire à l'intérieur de quatre sonneries.
- Nous identifier à notre interlocuteur et spécifier la direction ou le service auquel nous appartenons.
- Vous informer d'une absence supérieure à 24 heures dans les messages d'accueil des boîtes vocales du personnel cadre et professionnel.
- Pendant les heures d'ouverture, vous donner la possibilité de recourir à une assistance immédiate dans les messages d'accueil des boîtes vocales au moyen de la touche « 0 ».
- Vous permettre de laisser un message dans la boîte vocale de la personne que vous désirez joindre lorsque les bureaux sont fermés.
- Vous rappeler au sujet des messages enregistrés dans une boîte vocale le jour ouvrable suivant votre appel.

Par notre site Web

L'adresse de notre site est la suivante : www.fqrnt.gouv.qc.ca

Tous nos formulaires sont accessibles et transactionnels en mode électronique, 24 h par jour, sauf en période d'archivage.

En cas de difficultés, il est possible de joindre notre centre d'assistance informatique :

Du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

(418) 646-3669 (pour la région immédiate de Québec)

1 866 621-7084 (pour l'extérieur de la région de Québec – sans frais)

Courriel : centre.assistance@fqrnt.gouv.qc.ca

Nos objectifs :

- vous offrir un site facile d'accès
- vous fournir une information à jour
- vous assurer une assistance technique efficace et rapide

Lors de la transmission d'une demande écrite

Nos objectifs :

- Vous fournir rapidement une information simple, claire et à jour dans toutes nos communications écrites.
- Si vous transmettez votre demande par courriel, un accusé de réception électronique vous est transmis dans un délai de deux jours ouvrables. En cas d'absence de plus de deux jours ouvrables, un message d'absence de votre interlocuteur vous est retourné automatiquement.
- Si vous transmettez votre demande par courrier ou par télécopie, un accusé de réception vous est expédié dans un délai de cinq jours ouvrables suivant la réception de votre demande.

- Dans les cas simples, comme la transmission d'information générale, l'accusé de réception électronique ou par courrier peut constituer la réponse.
- Si votre demande exige une recherche plus approfondie, une lettre ou un courriel vous est expédié dans un délai de 20 jours ouvrables suivant la réception de votre demande.

Si une décision ne peut être prise à l'intérieur de ce délai, les raisons vous en sont fournies dans la correspondance, de même que la date approximative de la prise de décision.

LA CONFIDENTIALITÉ

Qu'en est-il de la protection des renseignements personnels ?

- La *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* assure la protection des renseignements personnels contenus dans les dossiers des demandes d'aide financière que nous traitons dans le cadre de nos activités quotidiennes.
- Vos renseignements personnels sont protégés; seules les personnes autorisées, qui sont d'ailleurs tenues à la confidentialité, y ont accès.
- Le contenu des propositions de recherche, des rapports d'étape ou de fin de projet est protégé au même titre que les renseignements personnels.

- Les membres des comités d'évaluation sont soumis à un code d'éthique et s'engagent formellement à respecter la confidentialité des dossiers.
- Les renseignements personnels demandés servent à analyser votre dossier et, le cas échéant, à en assurer le suivi administratif.

L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES SERVICES

Avez-vous des suggestions ou des commentaires sur les services ou l'accueil ?

Nous sommes à votre écoute afin d'améliorer nos services et notre accueil. Vous pouvez en tout temps nous soumettre vos commentaires par écrit, en nous les envoyant par courriel, par la poste ou par télécopieur aux coordonnées suivantes :

Responsable de la qualité des services

Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies

140, Grande Allée Est, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 5M8

Téléphone : (418) 643-3341
Télécopieur : (418) 643-1451
Courriel : qualite-services@fqrnt.gouv.qc.ca

La secrétaire du Fonds et adjointe à la présidente-directrice générale agit à titre de responsable de la qualité des services. Elle reçoit en toute confidentialité et traite dans un but constructif les suggestions, commentaires ou plaintes formulés par la clientèle. Elle fait ensuite les recommandations permettant d'apporter les solutions appropriées.

Nos objectifs :

- Vous envoyer un accusé de réception dans les trois jours ouvrables suivant la réception de votre communication écrite.
- Répondre par écrit à toute plainte de nature générale dans les 20 jours ouvrables suivant la réception de la plainte écrite.
- Répondre par écrit à toute plainte de nature plus complexe, comme la contestation d'une décision, dans les 30 jours ouvrables suivant la réception de la plainte écrite.



Code d'éthique et de déontologie des administrateurs

1 Définitions

Dans le présent document, les termes suivants désignent :

« **Administrateur** » : chaque membre du conseil d'administration du Fonds ;

« **Code** » : le Code d'éthique et de déontologie du Fonds ;

« **Fonds** » : le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies ;

« **Loi** » : la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q. c.M-30) ;

« **Règlement** » : le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (c.M-30, r.0.1).

2 Objet et champ d'application

2.1 Le présent Code d'éthique et de déontologie précise les devoirs et les normes de conduite des membres du conseil d'administration du Fonds afin de préserver et de renforcer la confiance de la communauté universitaire, des partenaires publics et privés et de la population dans l'excellence, l'intégrité, la transparence et la neutralité du Fonds.

2.2 Le présent Code s'applique aux membres du conseil d'administration du Fonds.

Le Code s'applique également aux personnes qui, en tant que représentants du Fonds, agissent comme administrateurs ou membres d'organismes ou d'entreprises qui ne sont pas des organismes ou des entreprises du gouvernement.

2.3 Chaque administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter également les principes d'éthique et les règles de déontologie des administrateurs publics prévus dans la Loi (annexe 1) et le Règlement (annexe 2). En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

2.4 L'administrateur doit, en cas de doute, agir selon l'esprit des principes et des règles du présent Code, de la Loi et du Règlement.

3 Mission du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies

Le Fonds a pour mission de promouvoir et d'aider financièrement la recherche en sciences naturelles, en sciences mathématiques et en génie. Le Fonds soutient également la diffusion des connaissances et la formation des chercheurs et établit les partenariats nécessaires au développement du système québécois de la recherche et de l'innovation. Le Fonds gère enfin les programmes de bourses et de dégagements d'enseignement, pour lui-même ou pour le compte du Fonds de la recherche en santé du Québec ou du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture.

4 Principes éthiques

- 4.1 Les administrateurs sont nommés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission du Fonds et à la bonne administration de ses biens.
- 4.2 Leur contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec compétence, indépendance, désintéressement, équité, discrétion et assiduité, au mieux des intérêts du Fonds.

5 Règles générales de déontologie

Objectivité

- 5.1 L'administrateur siège à titre personnel en fonction de ses compétences. L'administrateur n'est pas le représentant de son groupe de recherche, département, discipline ou établissement au sein du conseil d'administration.

Confidentialité

- 5.2 L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue. De même, l'administrateur ne doit en aucun cas faire connaître le résultat des décisions relativement à tout règlement ou à toute attribution de bourses ou de subventions avant que l'annonce officielle n'en soit faite par le Fonds.

Conflit d'intérêts

- 5.3 L'administrateur doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.
- 5.4 L'administrateur doit déclarer au Fonds tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans une bourse de recherche, un projet de recherche, un groupe ou un établissement susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts.
- 5.5 Le président-directeur général ne peut, sous peine de déchéance de sa charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Fonds.

- 5.6 Tout administrateur autre que le président-directeur général en situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel doit, sous peine de déchéance de sa charge, le révéler par écrit au président-directeur général du Fonds. La personne visée doit s'abstenir de participer à toute délibération et décision et se retirer de la salle de réunion pour la durée des délibérations et du vote relatifs au sujet qui la place dans cette situation.
- 5.7 Est notamment en situation de conflit d'intérêts l'administrateur qui a un intérêt personnel direct ou indirect à ce qu'une décision favorable ou défavorable soit rendue concernant toute matière ou sujet soumis à l'ordre du jour d'une séance du conseil, ou qui est en relation personnelle ou professionnelle avec un étudiant, chercheur, groupe de recherche ou établissement qui est l'objet de discussion au conseil d'administration.

Demande de financement

- 5.8 Le président-directeur général du Fonds ne peut présenter une demande de subvention ou de bourse de recherche au Fonds à compter du jour de la prise d'effet de sa nomination et ce, pour la durée de son mandat.
- 5.9 Tout autre administrateur doit s'engager à informer le vice-président exécutif et directeur des programmes du Fonds au moment de présenter une demande de subvention ou de bourse de recherche.
- 5.10 Dans les circonstances qui sont prévues à l'article 5.9, l'administrateur s'engage à ne pas chercher à connaître le nom des personnes qui ont à traiter de la demande de subvention ou de bourse de recherche. L'administrateur s'engage aussi à ne pas prendre connaissance à l'avance de la recommandation d'un comité d'évaluation.

Participation à l'évaluation

- 5.11 L'administrateur ne peut participer comme membre votant aux séances d'un comité d'évaluation scientifique du Fonds. Il peut toutefois participer à un comité de pertinence ou stratégique.

Biens du Fonds

- 5.12 L'administrateur ne doit pas confondre les biens du Fonds avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

Position d'initié

- 5.13 L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cadeaux et avantages

- 5.14 L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

Traitement de faveur

- 5.15 L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

Dispositions post-mandat

- 5.16 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service du Fonds.
- 5.17 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue, ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant le Fonds ou un autre organisme, établissement ou association avec lequel il avait des rapports directs importants durant la durée de son mandat.

- 5.18 Il est interdit à l'administrateur, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle le Fonds est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

- 5.19 Les administrateurs ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à l'article 5.18, avec l'administrateur qui y est visé dans l'année où cette personne a quitté ses fonctions.

6 Autorités compétentes

- 6.1 Le président-directeur général doit s'assurer du respect, par les administrateurs, de l'ensemble des principes éthiques et des règles de déontologie.
- 6.2 Aux fins disciplinaires, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour agir à l'égard du président-directeur général et des administrateurs du Fonds.

7 Caractère public

Les règles du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs du Fonds sont d'intérêt public et sont publiées dans le rapport annuel de gestion du Fonds.

8 Déclaration

L'administrateur doit, dès la prise d'effet de sa nomination au Fonds, signer sa déclaration et la retourner au secrétaire du Fonds.

9 Entrée en vigueur

Le présent Code d'éthique et de déontologie des administrateurs du Fonds entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil d'administration du Fonds.

7

Conseils et comités

COMITÉ EXÉCUTIF

Dillard, Sylvie (présidente-directrice générale)
Fonds Nature et Technologies

Hillaire-Marcel, Claude
Université du Québec à Montréal

Jaumard, Brigitte
Université de Montréal

Mlynarek, Jacek
Centre des technologies textiles

Rivard, Danielle
Novalait inc

Personne convoquée d'office :

Provost, Guy
Fonds Nature et Technologies

Secrétaire :

Lapointe, Michèle
Fonds Nature et Technologies

COMITÉ DES FINANCES

Gagnon, Christine
Gagnon, Weldon et Cie

Prévost, Michèle
École Polytechnique de Montréal

De Takacs, Nicholas B.
Université McGill

Personnes convoquées d'office :

Girard, Lucie
Fonds Nature et Technologies
Fonds Société et Culture

Secrétaire :

Gaudet, Steve
Fonds Nature et Technologie
Fonds Société et Culture

COMITÉ SCIENCE ET SOCIÉTÉ

Dillard, Sylvie (présidente-directrice générale)
Fonds Nature et Technologies

Bécaert, Valérie
École Polytechnique de Montréal

De Koninck, Jean-Marie
Université Laval

Jaumard, Brigitte
Université de Montréal

Nicolas, Jean
Université de Sherbrooke

Secrétaire :

Desnoyers, Christine
Fonds Nature et Technologies

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Président :

Provost, Guy
Fonds Nature et Technologies

Membres externes

Bélanger, Pierre R. (depuis janvier 2003)
Université McGill

Chornet, Esteban (depuis janvier 2003)
Université de Sherbrooke

Desnoyers, Jacques E.

Gauvin, Raymond
École Polytechnique de Montréal

Pallotta, Dominick
Université Laval

Bazergui, André
(mandat terminé en décembre 2002)
Innovitech Inc.

Cardinal, André
(mandat terminé en décembre 2002)

COMITÉ DE PILOTAGE CHANTIER SUR LA RELÈVE EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE (COMITÉ AD HOC)

Dillard, Sylvie (présidente-directrice générale)
Fonds Nature et Technologies

Bécaert, Valérie
École Polytechnique de Montréal

De Koninck, Jean-Marie
Université Laval

Jaumard, Brigitte
Université de Montréal

Nicolas, Jean
Université de Sherbrooke

Membres externes

Archambault, Bruno
BAULTAR

Cargo, Martha
Université McGill

Deschênes, Claire
Université Laval

Fournier, René-Paul
Université du Québec à Trois-Rivières

Kafyeke, Fassi
Bombardier – Aéronautique

Paquet, Jean-Guy
INO

Payette, Julie
Agence spatiale canadienne

Secrétaire et analystes :

Desnoyers, Christine
Fonds Nature et Technologies

Duval, Luce
Fonds Nature et Technologies

COMITÉ DE PILOTAGE CHANTIER SUR LES RÉSEAUX STRATÉGIQUES POUR L'INNOVATION (RSI)

Membres du conseil d'administration

Rivard, Danielle
Novalait inc.

Mlynarek, Jacek
Centre des technologies textiles

Pelletier, Émillen
Institut des sciences de la mer de Rimouski (ISMER)
Université du Québec à Rimouski

Membres externes

Bolduc, Bertrand F.
BioQuébec
TGN Biotech inc.

Chiasson, Serges
Conseil régional de concertation et de développement du
Saguenay-Lac-Saint-Jean

Dubuc, Dominique
Ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche
Mission Recherche, Science et Technologie

Dutil, Pier
Groupe Canam Manac

Gauvin, Raymond
École Polytechnique de Montréal

Jacob, Réal
École des Hautes Études Commerciales

Leduc, Marc
Ministère des Finances de l'Économie et de la Recherche

Sanssouci, Yves
CRIM

Personne invitée :

Dillard, Sylvie
Fonds Nature et Technologies

Consultante :

Tanguay, Danielle
Trema Gestion Conseil inc.

Secrétaire du comité :

Reid, Josée
Fonds Nature et Technologies

CONSEIL CONSULTATIF

Membres du conseil d'administration

Dillard, Sylvie
Fonds Nature et Technologies

Hillaire-Marcel, Claude
GÉOTOP-UQAM
Université du Québec à Montréal

Rivard, Danielle
Novalait inc.

Membres externes

Champagne, Patrick
CMC Electronics

Couture, Richard
LASSONDE INC.

Fredette, Richard
Société générale de financement

Lanoue, Roger
Hydro-Québec

Lefebvre, Monique
Administratrice de sociétés

Mercier, Jean-Claude
Forintek Canada Corporation

Messier, Marcel
Bell Emergis (LUBE)

Papineau, Robert L.
École Polytechnique

Thibault, Marcel
CONSOLTEX INC.

Membre de la direction du Fonds

Provost, Guy
Fonds Nature et Technologies

Secrétaire du comité :

Lapointe, Michèle
Fonds Nature et Technologies

Comités d'évaluation

PROGRAMME DES BOURSES

Achim, André
Université du Québec
à Montréal

Adj, Kamel
Université du Québec
en Outaouais

Agbossou, Kodjo
Université du Québec
à Trois-Rivières

Aïssa, Sonia
INRS-Télécommunication

Allard, Jacques
Université de Moncton

Anderson, Alan
Université Laval

Angers, Bernard
Université de Montréal

Armony, Victor
Université du Québec
à Montréal

Baribeau, Line
Université Laval

Béron, Patrick
Université du Québec
à Montréal

Blais, Jean-François
Inst. nat. de la rech. scient.

Boudreau, Denis
Université Laval

Bradley, Robert L.
Université de Sherbrooke

Brailovski, Vladimir
École de technologie sup.

Briens, Cédric
University of Western Ontario

Cavayas, François
Université de Montréal

Chabot, Joceline
Université de Moncton

Chahine, Richard
Université du Québec
à Trois-Rivières

Chapleau, Robert
École Polytechnique

Charest, Pierre Mathieu
Université Laval

Chevrier, Normand
Université du Québec
à Montréal

Chouteau, Michel C.
École Polytechnique de
Montréal

Comtois, Paul
Université de Montréal

Cousineau, Denis
Université de Montréal

D'Amours, Claude
Université d'Ottawa

De Serres, Sophie Jeannine
Université McGill

Desharnais, Jules
Université Laval

Desjardins, Patrick
École Polytechnique

Desrochers, André
Université Laval

Doré, Sylvie
École de technologie sup.

Dory, Yves
Université de Sherbrooke

Drissen, Laurent
Université Laval

Drolet, Benoît
Min. Ressources naturelles

Dumas, Guy
Université Laval

Frenette, Jean-Jacques
Université du Québec
à Trois-Rivières

Friedmann, Alexander
Université du Québec
à Montréal

Gagné, Richard
Université de Sherbrooke

Gagnon, Daniel
Université du Québec
à Montréal

Galley, William C.
Université McGill

Gendron, Bernard
Université de Montréal

Gouw, Gérard
Université Concordia

Haccoun, David
École Polytechnique de
Montréal

Hayes, Carmy
Centre d'adaptation de la
main-d'œuvre aérospatiale
au Québec

Ismail, Ashraf A.
Université McGill

Kajl, Stanislaw
École de technologie sup.

Knystautas, Émile J.
Université Laval

Labute, John
Université McGill

Laforest, Louise
Université du Québec
à Montréal

Lambert, Chantal
Université de Montréal

Landry, René Jr.
École de technologie sup.

Lussier, Jacques Gabriel
Université de Montréal

Marchildon, Louis
Université du Québec
à Trois-Rivières

Ménard, Hugues
Université de Sherbrooke

Meunier, Jean-Luc
Université McGill

Mittermeyer, Diane
Université McGill

Monga, Ernest
Université de Sherbrooke

Mulligan, Catherine
Université Concordia

Nuno, Natalia
École de technologie sup.

Ouarda, Taha B. M. J.
INRS-Eau

Ouellet, Jacques
Université McGill

Paranjape, Manu
Université de Montréal

Parizeau, Marc
Université Laval

Paynter, Royston
INRS-Energie et matériaux

Perrier, Michel
École Polytechnique de
Montréal

Pilon, Jean-Marc
Université du Québec
à Rimouski

Plowright, Catherine
Université d'Ottawa

Potvin, Diane-Michèle
Ministère des Transports

Pouliot, Marcel G.
Université de Sherbrooke

Roy, Sébastien
Université Laval

Schmidt, Georg
Université McGill

Sirois, Marc
Université du Québec
à Trois-Rivières

Soleymani, Mohammad Reza
Secteur privé - Arkansas

St-Amant, Alain
Université d'Ottawa

Strauss, Bernard
Secteur gouv. - Québec

Talbi, Larbi
Université du Québec en
Outaouais

Tassé, Normand
Inst. nat. de la rech. scient.

Tennant, Jeff
Université Western Ontario

Théberge, Raymond
Autre univ. - Manitoba

Tremblay, Francine
Université Q. en
Abitibi-Témiscamingue

Turgeon, Julie
Université Laval

Van Hoenacker, Yves
Université de Sherbrooke

Vickery, William
Université du Québec
à Montréal

Wang, Chunyan
Université Concordia

Wu, Ke
École Polytechnique de
Montréal

PROGRAMME DES BOURSES
D'AIDE FINANCIÈRE POUR STAGE

Arsenault, Daniel
(concours 1-2-3)
Université Laval

Dolbec, Jean
(concours 3)
Université du Québec à Chicoutimi

Charpentier, Guy
(Concours 1-2-3)
Université du Québec à Trois-Rivières

Rebuffot, Jacques
(concours 1-2)
Université McGill

PROGRAMME BOURSES DE RECHERCHE
POSTDOCTORALE (B3)Groupe 1

De Koninck, Paul
(Président)
Centre de recherche de l'Université Laval
Robert Giffard (CRULRG)

Bureau, Dominique P.
University of Guelph

Ferron, Jean
Université du Québec à Rimouski

Thomas, Donald W.
Université de Sherbrooke

Groupe 2

Gariépy, Clément
(Président)
Université du Québec à Montréal

Boone, François
Université de Sherbrooke

Leduy, Anh
Université Laval

McKyes, Edwards
Université McGill

Groupe 3

Tancrède, Pierre
(Président)
Université du Québec à Trois-Rivières

Bélanger, Guillaume
Université de Sherbrooke

Bourgault, Yves
Université d'Ottawa

Côté, Michel
Université de Montréal

PROGRAMME PROJET DE RECHERCHE
EN ÉQUIPEComité 1

**Structures abstraites /
Méthodologies,
techniques et
instrumentation**

Bergeron, François
(Président)
Université du Québec à
Montréal

Alvo, Mayer
Université d'Ottawa

Assem, Ibrahim
Université de Sherbrooke

Boivin, André
University of Western Ontario

Bouchard, Pierre
Université du Québec
à Montréal

Dafni, Galia
Université Concordia

Gauthier, Claude
Université de Moncton

Joyal, Pierre
Université du Québec
à Chicoutimi

Lina, Jean-Marc
Université de Montréal

Manouzi, Hassan
Université Laval

Comité 2

**Nature et
transformation de la
matière**

Moisan, Michel
(Président)
Université de Montréal

Bédard, Jean-Henri
Ressources naturelles Canada

Huels, Michael
Université de Sherbrooke

Martignole, Jacques
École Polytechnique

Pruneau, Claude
Wayne State University

Robert, Carmelle
Université Laval

Terreault, Bernard
INRS-Énergie et Matériaux

Voyer, Normand
Université Laval

PROGRAMME PROJET DE RECHERCHE
EN ÉQUIPE (suite)**Comité 3**
Études du vivant

Boisclair, Daniel
(Président)
Université de Montréal

Beaudoin, Adrien R.
Université de Sherbrooke

Bégin-Heick, Nicole
Université d'Ottawa

Brisson, Louise
Université Laval

Cadrin, Monique
Université du Québec
à Trois-Rivières

Casanova, Christian
Université de Montréal

Couture, Luc
Agriculture et Agroalimentaire
Canada

Després, Charles
Brock University

Mayrand, Élise
Université de Moncton

Pelletier, Joëlle
Université de Montréal

St-Arnaud, Marc
Université de Montréal

Comité 4
**Environnement /
Ressources naturelles**

Lessard, Jean
(Président)
Université de Sherbrooke

Anseau, Colette
Université de Sherbrooke

Boisvert, Johanne
Agriculture et Agroalimentaire
Canada

Brêthes, Jean-Claude
Université du Québec à
Rimouski

Charest, Christiane
Université d'Ottawa

Chassé, Joël
Pêches et Océans Canada

Dionne, Julie
Université de Guelph

Messier, Danielle
Hydro-Québec

Rodrigue, Denis
Université Laval

Villard, Marc-André
Université de Moncton

Zagury, Gérald
École Polytechnique

Comité 5
Matériaux

Yelon, Arthur
(Président)
École Polytechnique

Cohen, Claude
Cornell University

Denault, Johanne
Institut des matériaux
industriels

Gauthier, Mario
University of Waterloo

Glasson, Richard
Université de Montréal

Leboeuf, Jean-Noël
University of California - UCLA

Lemieux, Robert
Queen's University

Masounave, Jacques
École de technologie
supérieure

Morin, Sylvie
York University

Poirier, Michel
Ressources naturelles Canada

Tremblay, André
Université d'Ottawa

Comité 6
**Technologies de
l'information et des
communications**

Laurendeau, Denis
(Président)
Université Laval

Barbeau, Michel
Carleton University

Baril, Marc
Institut de recherche
Robert-Sauvé en santé et
en sécurité du travail

Champagne, Benoît
Université McGill

Chouinard, Jean-Yves
Université Laval

Drolet, Germain
Collège militaire royal du
Canada

Gauthier, Gilles
Université du Québec
à Montréal

Gauthier, Robert
Centre canadien de
télédétection

Mignotte, Max
Université de Montréal

Roy, Langis
Carleton University

Van Chestein, Yves
Ministère de la défense de
Valcartier

Comité 7
**Conception, mécanique
et structures /
Systèmes et procédés**

Paultre, Patrick
(Président)
Université de Sherbrooke

Béliveau, Jean-Guy
University of Vermont

Cuillière, Jean-Christophe
Université du Québec
à Trois-Rivières

Erki, Marie-Anne
Collège militaire royal Canada

Fournier, Benoît
CANMET Lab. de technologie
des matériaux

Hétu, Jean-François
Collège militaire royal du
Canada

Lachemi, Mohamed
Ryerson Polytechnic University

Lazure, Louis
IRSST, Institut de recherche
en santé et en sécurité du
travail du Québec

Leite, Maria-Helena
École Polytechnique

Mercadier, Yves
Université de Sherbrooke

Quenneville, Pierre
Collège militaire royal du
Canada

Saleh, Kaveh
Institut de recherche
d'Hydro-Québec

Vézina, Serge
Dessau-Soprin inc.

PROGRAMME REGROUPEMENTS
STRATÉGIQUES

Legendre, Louis
(Président)
Laboratoire d'océanographie de Villefranche, France

Benoît, Jean
University of New Hampshire

Bose, Prosenjit
Carleton University

Bossé, Éloi
Centre de défense de Valcartier

Desbarats, Alexandre
Ressources naturelles Canada

Deslauriers, Roxanne
Institute for Biodiagnostics CNRC

Dumoulin, Michel
Institut des matériaux industriels CNRC

Leblanc, Roger
University of Miami

Marcotte, Michèle
Agriculture et Agroalimentaire Canada

Mongeau, Luc
Purdue University

Rachubinski, Richard
Université de l'Alberta

Roberge, Pierre R.
Royal Military College of Canada

Roy, René
Université d'Ottawa

PROGRAMME ÉTABLISSEMENT DE
NOUVEAUX CHERCHEURS**Comité 1**
Sciences biologiques
et de chimie

Pinel-Alloul, Bernadette
(Présidente)
Université de Montréal

Auclair, Jean-Christian
INRS-ETE

Cabral, Alexandre R.
Université de Sherbrooke

Cyr, Hélène
University of Toronto

Houde, Mario
Université du Québec à
Montréal

Martinoli, Maria-Grazia
Université du Québec
à Trois-Rivières

Slater, Gary W.
Université d'Ottawa

Voyer, Normand
Université Laval

Comité 2
Sciences
informatiques,
mathématiques
et de génie

Trépanier, Jean-Yves
(Président)
École Polytechnique

Boulanger, Pierre
University of Alberta

Dubeau, François
Université de Sherbrooke

Fortin, André
Université Laval

Gauvin, Raynald
Université McGill

Girard, André
INRS-Télécommunications

Hall, Réjean
Université de Moncton

Kouki, Ammar
École de Technologie
supérieure

Laganière, Robert
Université d'Ottawa

Lefebvre, Bernard
Jean-Charles
Université du Québec à
Montréal

PROGRAMME STRATÉGIQUE DE
PROFESSEURS-CHERCHEURS**Comité stratégique**

Leduc, Paule
(Présidente)
U. du Québec à Montréal

Babin, Jacques
Ministère des Finances,
de l'Économie et de la
Recherche

Bégin-Heick, Nicole
U. d'Ottawa

Bernard, Louis-Étienne
Institut national de santé
publique du Québec

Doré, Roland
Secteur privé - Québec

Germain, Marie-France
Ministère de l'Éducation Qc

Rousseau, Jean-Jacques
Secteur privé - Québec

Comité scientifique

Magnan, Pierre
(Président)
Université du Québec
à Trois-Rivières

Cyr, Michel
École Polytechnique de
Montréal

Bélanger, Daniel
Université du Québec à
Montréal

Cyr, Daniel
INRS-Institut Armand Frappier

David, Chantal
Université Concordia

Deslandes, Rolande
Université du Québec
à Trois-Rivières

Gagné, Jean-Pierre
Université du Québec
à Rimouski

Gagnon, François
École de technologie
supérieure

Knystautas, Émile J.
Université Laval

Lehoux, Pascale
Université de Montréal

Lévesque, Carole
INRS - Culture et société

Rassart, Éric
Université du Québec
à Montréal

Smith, Michael R.
Université McGill

Zérual, Kacem
Université de Sherbrooke

RÉALISATION

Service des communications

Fonds québécois de la recherche sur la nature et
les technologies

CONCEPTION GRAPHIQUE

Matteau Parent graphisme et communication

RÉVISION LINGUISTIQUE

Rédaction Scriptoria

IMPRESSION

Impressions J.L.

Nous remercions toutes les personnes de tous les
services du Fonds québécois de la recherche sur
la nature et les technologies qui ont collaboré à
cette publication.

Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies

140, Grande Allée Est, bureau 450
Québec (Québec) G1R 5M8

Téléphone: (418) 643-8560
Télécopieur: (418) 643-1451

Courriel: info@fqrnv.gouv.qc.ca
Site Internet: www.fqrnv.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2003

Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-550-40917-5



Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies

140, Grande Allée Est, bureau 450, 4^e étage

Québec (Québec) G1R 5M8

Téléphone : (418) 643-8560 Télécopieur : (418) 643-1451

www.fqrnt.gouv.qc.ca

*Fonds de recherche
sur la nature
et les technologies*

Québec 